



## **ANNEXES À LA MÉMOIRE**

**Les Amis de Meadowbrook**

### **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES GRANDS ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT D'AGGLOMÉRATION**

**L'étude publique du bilan de la Politique de protection  
et mise en valeur des milieux naturels 2007-2008**

**le 6 mai 2009**

Les Amis de Meadowbrook  
514-484-8668  
[savemeadow@yahoo.ca](mailto:savemeadow@yahoo.ca)  
[www.lesamisdemeadowbrook.org](http://www.lesamisdemeadowbrook.org)

Liste des Annexes au soutien du Mémoire de  
Les Amis de Meadowbrook

- A-1 Photo d'ensemble du terrain Meadowbrook;
- A-2 Feuille d'Information générale sur les Amis de Meadowbrook (préparé août 2008) ;
- A-3 Rapport et recommandation de l'Office de Consultation Publique de Montreal 31 mai sur la *Politique de protection et de mise en valeurs des milieux naturels* de la Ville de Montréal;
- A-4 Séries de photos Meadowbrook;
- A-5 Article sur Le ruisseau Petit-Saint-Pierre, La Gazette : « Montreal's Lost Rivers » par Marian Scott, 18 avril 2009, et Extrait de l'indice Ruisseau Ville de Montréal;
- Rapport de la Qualité des ruisseaux et des lacs intérieurs  
[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/rsma\\_fr/media/documents/Ruisso\\_2003.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/rsma_fr/media/documents/Ruisso_2003.pdf)
- A-6 Cartes des Parcs et espaces verts sur l'île de Montréal, du Plan d'Urbanisme de Montréal février 2009;
- A-7 Cartes des îlots de chaleur urbain, préparé par la Direction de la Santé publique Montréal en Juin 2007;
- A-8 Extraits et citations de Helen Fotopoulos, dans la Gazette le 30 juillet 2008 relatif aux îlots de chaleur et de Claude Dauphin relatif à la consultation avec les villes avoisinantes;
- A-9 “ Impacts sur la santé publique des espaces verts” Présentation préparée par Stéphane Perron M.D., Santé et Services Sociaux de Montréal, 23 août 2008;
- A-10 Carte du Corridor des oiseaux migrateurs et liste des espèces d'oiseaux sur le terrain Meadowbrook;
- A-11 Proposition d'Héritage Laurentien “ Créer une trame verte au sud-ouest de Montréal”, avril 2009;

- A-12 Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées de l'UICN ( Union internationale pour la conservation de la Nature) <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/PAPS-016-Fr.pdf>**
- A-13 Rapport de l'Institut de Recherche en biologie végétale relatif à la Valeur écologique du terrain de golf Meadowbrook en date du 1er juin 1994, Michel Labrecque, Tree Physiologist**
- A-14 Communiqué relatif au Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables - LE MINISTRE SIMARD SOUHAI TE DOUBLER LE NOMBRE D'ESPÈCES PROTÉGÉES  
<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Mars2009/27/c4867.html>  
Plant Inventory, June 2005 et June 2006;**
- A-15 Carte des marges de recul selon les lignes directrices ACFC/FCM août 2007;**
- A-16 Texte des présentations orales à la Commission de Jo Ann Goldwater et Avrom David Shtern de Les Amis de Meadowbrook le 6 mai 2009.**

**Les Amis de Meadowbrook**

**Le 6 mai 2009**

# Annexe 1



# Meadowbrook Vital

www.lesamisdeameadowbrook.org saveameadow@yahoo.ca Aerial view sponsored by Kay Wolofsky Concept - Design shtencreative@yahoo.com



Sauvez Save Meadowbrook

# Annexe 2

# MEADOWBROOK



## Les Amis de Meadowbrook

- Fondé en 1989 comme "Guard our Local Face" GOLF en réponse aux plans de développement de "Canadian Pacifique" pour Le Club de Golf Meadowbrook.
- Dix neuf ans après, nous continuons de poursuivre notre but de garder Meadowbrook vert
- Nos souteneurs incluent plusieurs résidents du secteur ouest de Montréal ainsi que certains défenseurs de l'environnement de Montréal.

## Terrain de Golf Meadowbrook

- Le club de Loisirs CP a été établi sur place en 1917 par le patron de CP. En 1930, le Terrain a été conçu pour ses employés.
- Le terrain était vendu en 2006 au Groupe Pacific Meadowbrook, mais est loué au Club de Golf Meadowbrook comme terrain de golf.
- Est situé à la fin du chemin Côte-St-Luc
- Couvre 57 hectares; 31 hectares à Côte-St-Luc et 26 hectares à Lachine
- Neuf trous sont situés à Lachine (Côté Sud) et 9 trous à Côte-St-Luc (Côté Nord)
- La typographie du terrain n'était pas divisée au moment de la construction des 9 trous de Lachine
- Le quartier résidentiel adjacent à Lachine est sur "Montréal Ouest"
- Deux branches de la Rivière "Le ruisseau Petit-Saint-Pierre" traversent le terrain de Golf. Une des branches traverse 300 mètres dans son état naturel. Elle est utilisée comme un égout de collecte de tempête
- Le terrain est un abri pour plusieurs animaux comme pour des renards, des mouffettes, des grenouilles, des lièvres, etc., et pour plusieurs oiseaux comme des canards, des oies et d'autres oiseaux migratoires
- Plusieurs sortes d'arbres centenaires aussi considèrent le terrain comme leur abri, par exemple les "basswood, les white ash, les black cherry, les bitternut hickory, les white willow et les silver maple"

## Pourquoi n'est-il pas approprié pour le développement ?

- Des trains passent sur 3 cotés du terrain et transportent du matériel toxique 24/7
- Le Parc Industriel et la zone toxique à Ville St-Pierre situés à côté, implorent le besoin d'un espace vert pour les résidents de Lachine et du secteur ouest
- Des lignes directrices pour des revers causés par des régions industrielles doivent être appliquées, comme en Ontario. Nous attendons le rapport du l'examen de la loi sur la sécurité ferroviaire en janvier 2008.
- Le coté de Lachine peut seulement être accédé par le chemin Côte-St-Luc, ce qui peut créer un danger publique au cas où une évacuation d'urgence soit nécessaire

# MEADOWBROOK



- Un développement à haute densité sur le côté de Lachine pourrait créer une grande augmentation de trafic sur le chemin Côte-St-Luc et sur le passage à niveau à Westminster et Sherbrooke
- La Ville de Côte-St-Luc a localisé ses 9 trous comme étant des loisirs et CP, le propriétaire conteste ceci en cour

## Recommandations de l'Office de Consultation Publique 2004

- Meadowbrook devrait être ajouté à la liste de "ecoterritoires" et devrait être protégé, ainsi que la Rivière "Le ruisseau Petit-Saint-Pierre"
- Le développement ne devrait pas être construit près des lignes "FREIGHT" ou des rails
- Les "Buffer Zones" devraient être établies pour contrôler la pollution du bruit et de l'air  
Les communautés voisines devraient être consultées

## Situation actuelle – *Bâtiment vert n'équivaut pas à espace vert*

- Octobre 2007, le propriétaire actuel, Groupe Pacific Meadowbrook, présente un concept de développement résidentiel à la Ville de Montréal, mais nie publiquement qu'il a l'intention de construire
- Le 10 janvier 2008, présentation d'un concept détaillé de développement résidentiel servant à justifier que Meadowbrook est un espace négligé et indésirable en déclin, et que le territoire ne peut être sauvé que par un développement immobilier-réunion à huis clos
- Le 14 janvier 2008, Groupe Pacific admet publiquement ses intentions de construire un développement immobilier, mais refuse de fournir quelconque détail
- Le 21 février 2008, Les Amis de Meadowbrook relance sa campagne de protection de cet espace vert, avec l'objectif d'obtenir une désignation d'éco-territoire pour Meadowbrook, et y assurer une accessibilité pour tous

# MEADOWBROOK



## About Les Amis de Meadowbrook

- Founded in 1989 as Guard Our Local Face (GOLF) in response to Canadian Pacific's plans to develop Meadowbrook Golf Course
- Nineteen years later we are still pursuing our goal of keeping Meadowbrook green
- Among our supporters are many residents of the West End of Montreal and environmentalists, including the Green Coalition, who want to preserve Montreal's rapidly dwindling green space

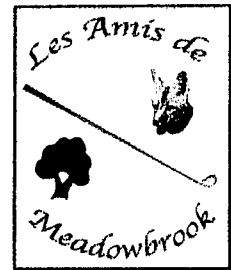
## About Meadowbrook Golf Course

- CP Recreation Club was established in 1917 by the original owner, CP, and in the 1930's it became a golf course for their employees
- Land was sold in 2006 to Meadowbrook Groupe Pacific for \$3 million, and is leased to Meadowbrook Golf Club Inc to be operated as a golf course
- Situated at the end of Cote St Luc Road
- Covers a total of 57 hectares, nine holes or 26 hectares are in Lachine (south side) and nine holes or 31 hectares in Cote St Luc (north side)
- When the first nine holes were built on the Lachine side, the original topography of the land was not disturbed
- Residential area adjacent to the Lachine side is in Montreal West
- Two branches of the Little St. Pierre River cross the golf course, one in its natural state for 300 meters. It is used as a storm collector sewer.
- Home of century old trees, basswood, white ash, black cherry, bitternut hickory, white willow, as well as silver maple, many species of animals (fox, skunk, ground hog, hare, frogs) and birds such as geese, ducks, and other migratory birds

## Why is it not suitable for development?

- Train tracks on three sides, some used to transport hazardous materials 24/7
- Adjacent Industrial Park and toxic site in Ville St Pierre urgently calls for green space to act as a buffer zone for the people of Lachine and the West End
- Guidelines calling for 300 meter setbacks from class 3 industry need to be applied, as in Ontario. We expect the report of the recent Railway Safety Review Panel to be released early in 2008.
- Lachine side can be accessed only by Cote St Luc Road, creating a public security and health risk if evacuation should be necessary
- Proposed development of 1200 units on the Lachine side would create traffic gridlock on Cote St Luc Road, as well as at the level rail road crossing at Westminster and Sherbrooke
- Cote St Luc has rezoned their nine holes as recreational, and this is being contested in court

# MEADOWBROOK



## Recommendations of the Office de Consultation Publique 2004

- Meadowbrook should be added to the list of "ecoterritories" to be protected as well as the Little St Pierre River
- Developments should not be built along freight lines or next to rail yards
- Buffer zones should be established to mitigate air and noise pollution
- Contiguous zoning so that neighbouring communities be consulted

## Current situation - Green Buildings are not Green Space

- October 2007, current owner Groupe Pacific Meadowbrook presents a housing concept proposal to Montreal, but publicly denies it has plans to build
- January 10, 2008, presentation of a detailed residential construction proposal using justification that Meadowbrook is a "brown space" in terminal decline which should be built over to save it – closed meeting strictly enforced
- January 14, 2008, Groupe Pacific admits publicly that it is planning residential development, but declines details
- February 21, 2008, Les Amis de Meadowbrook relaunches the defence of the green space, objective to designate Meadowbrook an ecoterritory connected and available to all

# Annexe 3



**AVANT-PROJET DE  
*POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR  
DES MILIEUX NATURELS*  
(VILLE DE MONTRÉAL)**

**RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE**

**Le 31 mai 2004**



1550, rue Metcalfe  
Bureau 1414  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : (514) 872-3568  
Télécopieur : (514) 872-2556

Le 31 mai 2004

Monsieur Gérald Tremblay, maire  
Monsieur Frank Zampino, président du comité exécutif  
Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Objet :** **Rapport de consultation publique**  
Avant-projet de Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels  
(Ville de Montréal)

---

Monsieur le Maire,  
Monsieur le Président du comité exécutif,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport de l'Office de consultation publique sur l'avant-projet de Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels pour la ville de Montréal. Le mandat de consultation était sous la responsabilité de monsieur Yves G. Archambault, président, qui était assisté de maître Hélène Lauzon, commissaire. Les séances publiques ont eu lieu les 30 mars, 5 et 6 avril 2004 pour la première partie et les 27, 29 avril et 3 mai 2004 pour la deuxième partie.

La commission a constaté la bonne volonté de tous les participants à collaborer au projet comme ils l'ont amplement démontré en audience par leur participation active et positive. La commission souhaite donc que la Ville donne suite dans les meilleurs délais à cette proposition de Politique qui est largement attendue de sa population.

La commission considère que l'arrimage au plan d'urbanisme, bien que nécessaire, n'est pas suffisant. L'inclusion de la politique au niveau du schéma d'aménagement permettrait de rassurer les citoyens des villes démembrées sur l'obligation qui serait faite à leur municipalité de conserver les dispositions de leur plan d'urbanisme à cet effet.

La commission est d'avis que le golf Meadowbrook et le ruisseau Petit-Saint-Pierre qui serpente à travers ce dernier méritent une attention particulière. Elle recommande donc à la Ville d'en faire un écoterritoire ainsi que toutes les îles entourant Montréal soient considérées comme partie d'un écoterritoire.

politique soit en lien étroit avec les critères et objectifs de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal. Selon elle, la préservation de la montagne doit aller au-delà du noyau vert pour inclure les boisés du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et de Westmount ainsi que le parc Summit. Cette participante espère que la Politique favorisera enfin une stratégie de renaturalisation de certains secteurs de la montagne.

Des participants se sont réjouis de l'inclusion de la falaise Saint-Jacques dans l'avant-projet de Politique. Toutefois, ils ont rappelé que depuis quelques années ce site renaturalisé s'est considérablement dégradé. En conséquence, ils espèrent de la Politique, un véritable réaménagement de la falaise incluant nettoyage, addition de mobilier urbain et protection de la végétation.

Dans la partie est de l'île, citoyens et groupes ont souligné la nécessité de définir clairement les limites géographiques et le territoire protégé de la trame verte de l'Est compte tenu des pressions du développement industriel et résidentiel. Tant en période de questions qu'en séance d'opinions, un groupe s'est dit préoccupé par les impacts sur la trame verte de l'Est du projet de raccordement par gazoduc de la compagnie Gaz Métropolitain. Deux organismes se sont aussi inquiétés des conséquences environnementales sur la trame verte de l'ancien site d'enfouissement situé à Rivière-des-Prairies, dont les eaux de lixiviation s'écoulent dans la rivière.

La coulée verte du ruisseau de Montigny a aussi suscité l'intérêt en raison de la précarité de son intégralité. En effet, les participants ont réclamé que la Ville s'oppose farouchement à l'extension de l'autoroute 25 entre Montréal et Laval. Enfin, un groupe a fait valoir la nécessité de renaturaliser le périmètre du lac de rétention à la tête du ruisseau de Montigny.

### **Des territoires d'intérêt à protéger**

La consultation publique a donné l'occasion aux citoyens et organismes de se faire entendre sur des territoires qui mériteraient une protection entière et totale. Ainsi, nombreux sont les citoyens et les groupes qui sont intervenus en faveur de la préservation du golf Meadowbrook comme écoterritoire puisqu'il serait le seul espace vert d'envergure entre le mont Royal et l'ouest de l'île. De plus, il contient en son sein le ruisseau Petit-Saint-Pierre qui, selon un citoyen, est le dernier affluent non canalisé de l'ancienne rivière Saint-Pierre qui alimentait jadis en eau les premiers colons.

Plusieurs participants ont déploré le fait que la politique ne tienne pas compte de petits espaces naturels dont la valeur écologique leur apparaît indéniable. Selon certains, ils agissent comme agent de liaison de la faune et de la flore entre les grands ensembles naturels. C'est le cas notamment du boisé d'Anjou qui agit comme relais entre la coulée verte du ruisseau De Montigny et la trame verte de l'Est ou le boisé Saint-Sulpice qui se situe dans un axe entre le Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation et le parc du Mont-Royal. Pour d'autres, les petits espaces naturels représentent tout simplement de petits havres de paix locaux qu'il convient de protéger.

Les rives, les berges et les plaines inondables de l'île ont aussi retenu l'attention de plusieurs. En effet, ils ont réclamé que la Politique propose des moyens concrets de protection de ces espaces souvent soumis aux aléas d'un développement débridé et mal contrôlé.

## **Les milieux naturels d'une superficie d'au moins 15 hectares ou les petits espaces (joyaux)**

L'un des critères retenus par la Ville pour définir les écoterritoires, est la taille, soit une superficie minimale de 15 ha. Les explications de la Ville sont qu'une telle superficie, bien que non standardisée, permet d'atteindre plusieurs des objectifs poursuivis, notamment parce que cette taille assure la survie des organismes et permet la constitution d'habitats pour la faune qui s'y reproduit. Elle permet également de regrouper les trois strates végétales, herbacée, arbustive et arborescente. En contrepartie, il est nettement plus difficile de maintenir l'intégrité naturelle des petits espaces.

Pour certains, une telle norme écarte de petits espaces que certains ont qualifié de petits joyaux de l'application de la politique. Ces petits joyaux mériteraient autant d'attention que les autres espaces naturels plus importants, d'autant plus que le zonage applicable sur ces petits espaces peut être modifié en tout temps.

Cette requête soulève à nouveau la question de l'intégration de la politique à l'aménagement du territoire. De nombreux territoires méritent d'être protégés, certains en raison de leur valeur écologique intrinsèque, certains autres pour leur attrait d'espace ouvert, d'autres encore en raison de leur potentiel récréatif. Tous les espaces ouverts de la Ville ne peuvent certes pas prétendre à un statut d'aire naturelle protégée; un choix doit être fait qui protège au premier chef les aires les plus intéressantes. Tel que mentionné plus haut, une politique sur les espaces verts visant à protéger l'ensemble des espaces verts devra être arrêtée et celle-ci devrait protéger ces petits joyaux.

## **Les écoterritoires**

Une certaine confusion subsiste sur la distinction entre écoterritoire et Parc-nature, certains des Parcs-nature étant à l'origine d'un écoterritoire alors que d'autres n'ont pas été retenus et ne jouissent d'aucun statut à l'égard de la présente politique. Aussi, la commission souhaite que les critères servant à l'identification des écoterritoires soient plus clairement détaillés.

Ainsi, la Ville a identifié comme écoterritoires « les larges territoires regroupant les aires protégées existantes (grands parcs, réserve naturelle) » ou encore « les espaces naturels à protéger et à mettre en valeur ». Sur la base de ces critères, certains écoterritoires ne se qualifieraient pas, notamment la falaise Saint-Jacques alors que d'autres grands parcs ont été ignorés. Il est permis de se demander pourquoi la falaise Saint-Jacques a été retenue et non le golf Meadowbrook.

Cette confusion a amené les citoyens à proposer des approches différentes, reposant tantôt sur une approche géographique où un équilibre d'espaces sur le territoire de la Ville serait recherché; tantôt sur une politique d'écologie urbaine, tout en tenant compte des effets des écoterritoires sur la vie humaine.

Plusieurs sites ont été mentionnés comme sites potentiels pour être inclus dans les écoterritoires : les grands parcs ou boisés, les friches industrielles et ferroviaires, les îles y compris des îles en dehors du territoire montréalais et les anciens sites industriels revalorisés. D'autres sites ont été notamment identifiés, ce sont : le golf Meadowbrook, le Petit-Saint-Pierre, le boisé de Saraguay, les îles Bonfoin, Haynes, le parc des îles Jean-Drapeau, le boisé-d'Anjou, le parc Angrignon, le parc Maisonneuve, le boisé Saint-Sulpice, le parc René-Lévesque et le site de l'ancienne carrière Miron.

Ces sites n'ont pas tous la même ampleur ni le même degré de pertinence. Sans se prononcer sur chacun, la commission est d'avis que le golf Meadowbrook et le Petit-Saint-Pierre qui serpente à travers ce dernier méritent une attention particulière. Elle recommande donc à la Ville d'en faire un écoterritoire, d'autant plus que ce statut consoliderait la vocation de zone tampon entre la cour de triage et le secteur résidentiel.

Certains ont fait état de ce que les espaces bleus n'étaient pas assez considérés dans la politique. Les considérations visant à protéger l'ensemble des îles, y compris l'Île Sainte-Thérèse qui ne fait même pas partie du territoire montréalais sont dans cette veine. La commission partage le souci des citoyens de protéger ces milieux fragiles et souhaite que toutes les îles soient considérées comme partie d'un écoterritoire. À ce titre, les îles du Parc Jean-Drapeau, nonobstant leur caractère nettement artificiel, seraient intégrées, de même que l'ensemble de l'île des Sœurs. Quant à l'île Sainte-Thérèse, des discussions devraient être entreprises avec les autorités concernées pour y appliquer le même type de protection que celui envisagé pour les écoterritoires montréalais.

Notons enfin que le boisé Angell a suscité de nombreux commentaires. La commission partage le souci des organismes voués à sa défense et considère l'urgence d'agir dans ce dossier. Comme nous le verrons plus loin, plusieurs mesures peuvent être mises en place pour assurer la protection d'un milieu naturel. Quant au statut de protection qui pourrait être conféré aux milieux naturels du mont Royal, il devra être harmonisé avec celui qui serait attribué en vertu de la *Loi sur les biens culturels*.

### **3.3 Stratégie foncière, cadre réglementaire et autres moyens de mise en œuvre**

La présente Politique, à l'instar de toute politique gouvernementale, n'est pas opposable aux citoyens. Elle ne contient que les grandes orientations de l'administration sur ces questions. Ce n'est que par l'adoption éventuelle d'une réglementation que la mise en œuvre d'une politique est assurée. Cependant, plusieurs éléments de la mise en œuvre sont souvent énoncés au sein d'une politique, comme il en est d'ailleurs question dans l'avant-projet soumis aux fins de la consultation publique.

Parmi les considérations générales découlant de la mise en œuvre de l'avant-projet de Politique, la commission retient les cinq éléments suivants :

1. D'abord, la Politique se limite au territoire montréalais puisqu'il s'agit d'une politique montréalaise et que la ville de Montréal ne peut intervenir sur des

question de l'inscription à un registre ne constituant qu'une mesure accessoire visant à donner effet au statut. La Politique précise néanmoins que les milieux naturels situés dans des parcs ou espaces verts seraient éventuellement désignés dans le cadre d'un processus de gestion écologique semblable à celui qui a cours dans les Parcs-nature. La Ville reconnaît aussi que des démarches de conservation pourraient être entreprises pour les territoires situés aux confins des parcs et espaces verts.

Les citoyens font valoir que ces espaces méritent un statut de protection permanent au même titre que les milieux naturels situés en milieu privé et ce, sans distinction de leur caractère significatif ou non. Le terme « significatif » comporte une connotation subjective qui peut varier en fonction des quartiers et des citoyens concernés. De plus, le statut de Parc-nature étant considéré précaire en raison de la possibilité de modifier le zonage en tout temps, les citoyens s'inquiètent de voir la Ville affirmer dans sa Politique que ces milieux naturels seraient inscrits dans un registre des aires protégées gérées dans le cadre d'un processus semblable à celui des Parcs-nature.

Les citoyens ont souligné que l'usage récréatif d'un milieu naturel doit être limité aux activités extensives, à l'exclusion de toute activité intensive. Ils recommandent d'adopter des mesures de contrôle de la fréquentation de certaines zones afin que les activités pratiquées dans les écoterritoires soient compatibles avec l'objectif de conservation. Un groupe a insisté sur cet aspect qui s'impose pour la protection de zones particulières.

Notons par ailleurs que la Politique indique que la Ville appliquera des mesures de protection le long des rives des plans d'eau et dans les milieux humides. Les citoyens réclament la protection des berges, battures, milieux humides et milieux aquatiques. Ils recommandent que les berges, les rives et les plaines inondables soient considérées comme un écoterritoire à part entière. Il est de plus suggéré que la Ville procède à une réforme du cadre réglementaire concernant la protection des rives, des berges et des plaines inondables tout en conférant la responsabilité de ce cadre réglementaire à la Direction des parcs et espaces verts. La Politique devrait donc prévoir un axe d'intervention pour ces milieux tout en insistant sur l'application de la politique sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables dans sa version actuelle. Les citoyens déplorent la non application actuelle de cette politique qui, par le biais de la réglementation, a une portée contraignante vis-à-vis l'ensemble des citoyens.

Enfin, la commission insiste pour qu'un statut de protection spécifique soit minimalement attribué au boisé Angell et au ruisseau Petit-Saint-Pierre en raison des pressions du développement, aux milieux naturels du mont Royal en raison des activités récréatives intensives, puis à la coulée verte du ruisseau De Montigny en raison du passage éventuel de l'autoroute 25. Rappelons que la commission recommande la création d'un écoterritoire formé du golf de Meadowbrook et du ruisseau Petit-Saint-Pierre.

## **Gouvernance**

La mise en œuvre de la Politique soulève des questions ayant trait à la participation du public au sein de ce processus de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

## Conclusion

L'idée même d'une politique des milieux naturels a suscité une adhésion générale. Les pistes touchant les moyens de mise en œuvre, auraient pu être davantage explicitées. Aussi, pour la commission, une des façons de contrer ce doute est d'assurer l'arrimage du document, aussi bien avec le plan d'urbanisme qu'avec la politique de l'arbre, la politique du patrimoine et une éventuelle politique des espaces verts et bleus; en un mot, assurer la cohérence avec les autres politiques en général ainsi qu'avec les orientations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La commission considère qu'une véritable politique cohérente sur l'ensemble de la problématique des espaces verts et bleus s'avère nécessaire en complémentarité de la présente Politique.

La commission considère également que l'arrimage au plan d'urbanisme, bien que nécessaire, n'est pas suffisant. L'inclusion de la politique au niveau du schéma d'aménagement permettrait de rassurer les citoyens de l'obligation qui serait faite à leur municipalité de conserver les dispositions de leur plan d'urbanisme à cet effet.

Un autre principe mis de l'avant et auquel la commission souscrit consiste à protéger l'ensemble des rives et à assurer l'application des règlements provinciaux. À cet égard, la protection pourrait être basée autant sur la notion de l'habitat du poisson que sur celle d'habitat floristique ou faunique.

La commission souscrit aux critères de la Ville et réitère que la Politique vise les milieux naturels et non pas les espaces verts. Elle considère néanmoins que tous les Parcs-nature devraient faire partie d'un écoterritoire.

La commission est d'avis que le golf Meadowbrook et le ruisseau Petit-Saint-Pierre qui serpente à travers ce dernier méritent une attention particulière. Elle recommande donc à la Ville d'en faire un écoterritoire.

La commission souhaite que toutes les îles entourant Montréal soient considérées comme partie d'un écoterritoire.

Le boisé Angell a suscité de nombreux commentaires. La commission partage le souci des organismes voués à sa défense et considère l'urgence d'agir dans ce dossier. Quant au statut de protection qui pourrait être conféré aux milieux naturels du Mont-Royal, il devra être harmonisé avec celui qui serait attribué en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, L.R.Q., c. B-4.

La commission reconnaît la nécessité d'imposer un moratoire sur tout projet de développement immobilier à tout le moins dans les milieux naturels des écoterritoires et dans les zones tampons.

M<sup>me</sup> Sylvie Bibeau, citoyenne  
M<sup>me</sup> Sylvie Bibeau, Zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier  
M. Daniel Vanier, citoyen  
M. Édouard Raymond, Amis de la Rivière-des-Prairies  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Robert, Association des architectes-paysagistes du Québec  
M<sup>me</sup> Coralie Deny, Conseil régional de l'environnement  
M. Avrom Shtern et M<sup>me</sup> Wendy Dodge, Amis de Meadowbrook  
M. John Fretz, citoyen  
M. Jack Cabot, citoyen  
M<sup>me</sup> Sylvie Guilbault et M<sup>me</sup> Marie-Odyle Trépanier, Amis de la montagne  
M. Pierre Valiquette, citoyen  
M. Éric Richard, Centre de la montagne  
M<sup>me</sup> Jacqueline Montpetit, arrondissement du Sud-Ouest  
M<sup>me</sup> Kim Marineau, Union québécoise pour la conservation de la nature  
M<sup>me</sup> Céline Martin et M. Olivier Pelletier, Centre d'écologie urbaine

**Les présentations orales**

M. Bill Tierney, conseiller municipal de l'arrondissement de l'Île-Bizard/Sainte-Geneviève/Sainte-Anne-de-Bellevue  
M. Michel Couillard, Comité de l'environnement de Sainte-Anne-de-Bellevue  
M. Gilles Saint-Pierre, citoyen  
M<sup>me</sup> Val Rosser, citoyenne

**Les mémoires déposés sans présentation**

M. Ronald Boisrond et M. Jacques Cordeau, Comité de l'environnement du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP - 301)  
Comité des citoyens pour l'aménagement du boisé de Saint-Sulpice  
Université de Montréal  
Héritage Montréal  
M. Al Hayek, citoyen

- 17.9. Fiche no 2 sur les compétences d'agglomération produite par le ministère des Affaires municipales du Québec
18. Mémoires présentés lors de l'assemblée du 27 avril 2004
  - 18.1. Comité pour la préservation des espaces verts entourant le rapide du Cheval Blanc – présenté par M<sup>me</sup> Martine Comeau, porte-parole du comité
  - 18.2. Coalition verte – présenté par M. David Fletcher
  - 18.3. Comité de l'Environnement de Sainte-Anne-de-Bellevue – présenté par M. Ryan Young
  - 18.4. Comité pour un environnement sain à DDO/Roxboro (CESDDOR) – présenté par M. Richard Marcille, représentant de CESDDOR
  - 18.5. M<sup>me</sup> Maureen Murray, citoyenne
  - 18.6. Association pour la Protection du Bois Angell (APBA) – présenté par M. Stephen Lloyd
  - 18.7. M<sup>me</sup> Alison Hackney, citoyenne
  - 18.8. The Macdonald Campus of McGill University – présenté par D<sup>r</sup> Benoit Côté
  - 18.9. Document déposé par M. Bill Tierney, conseiller dans l'arrondissement de L'Île-Bizard / Sainte-Geneviève / Sainte-Anne-de-Bellevue
19. Mémoires présentés lors de l'assemblée du 29 avril 2004
  - 19.1. M<sup>me</sup> Sylvie Bibeau - citoyenne
  - 19.2. Comité Zone d'Intervention Prioritaire Jacques-Cartier (ZIP) – présenté par M<sup>me</sup> Sylvie Bibeau
  - 19.3. M. Daniel Vanier, citoyen
  - 19.4. Les amis de la Rivière-des-Prairies – présenté par M. Édouard Raymond
  - 19.5. Association des architectes-paysagistes du Québec – présenté par M<sup>me</sup> Marie-Claude Robert
20. Mémoires présentés lors de l'assemblée du 3 mai 2004
  - 20.1. Conseil régional de l'environnement – présenté par M<sup>me</sup> Coraly Denis
  - 20.2. Les amis de Meadowbrook – présenté par M. Avrom Shtern et M. Wendy Dodge (Les annexes sont disponibles pour consultation au bureau de l'Office de consultation publique de Montréal, situé au 1550, rue Metcalfe bureau 1414 à Montréal)
  - 20.3. M. John Fretz, citoyen
  - 20.4. M. Jack Cabot, citoyen (Les annexes sont disponibles pour consultation au bureau de l'Office de consultation publique de Montréal, situé au 1550, rue Metcalfe bureau 1414 à Montréal)
  - 20.5. Les Amis de la montagne – présenté par M<sup>me</sup> Sylvie Guilbault
  - 20.6. M. Pierre Valiquette, citoyen
  - 20.7. Centre de la montagne – présenté par M. Éric Richard
  - 20.8. Arrondissement Sud-Ouest – présenté par M<sup>me</sup> Jacqueline Montpetit et M. Jean Lewis
  - 20.9. Union québécoise de conservation de la nature (UQCN) – présenté par M<sup>me</sup> Kim Marineau

---

### **POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS LA COMMISSION DE L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL CONSTATE UNE ADHÉSION GÉNÉRALE DE LA PART DES PARTICIPANTS**

---

Montréal, le 11 juin 2004 – L'Office de consultation publique de Montréal rend public, aujourd'hui, le rapport de la commission qui a siégé en avril et mai pour entendre les citoyens et les groupes sur l'avant-projet de *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. Cette commission était présidée par M. Yves G. Archambault, assisté de M<sup>e</sup> Hélène Lauzon.

À l'occasion des six séances tenues, la commission a constaté à quel point l'avant-projet de politique était attendu et suscitait une adhésion générale pour ce qui a trait aux grands principes qui y sont énoncés. Les interrogations des citoyens ont cependant porté principalement sur la mise en œuvre de cet avant-projet et sur sa pérennité.

Pour la commission, une des façons de rassurer les citoyens quant à la mise en œuvre serait d'assurer l'arrimage du document avec le plan d'urbanisme et avec d'autres grandes politiques à venir comme celles sur l'arbre, sur le patrimoine ou encore sur les espaces verts et bleus. La commission estime d'ailleurs qu'une véritable politique cohérente sur l'ensemble de la problématique des espaces verts et bleus s'avère nécessaire en complémentarité de la présente politique.

Les groupes et citoyens ont soulevé des interrogations sur l'un ou l'autre des écoterritoires ou sur des secteurs particuliers à couvrir par la politique. On demande notamment que le golf Meadowbrook, le ruisseau Petit-Saint-Pierre qui serpente à travers le golf ainsi que toutes les îles entourant l'île de Montréal soient aussi considérés comme des écoterritoires. Elle partage également le souci des organismes voués à la défense du boisé Angell et considère l'urgence d'agir dans ce dossier.

Par ailleurs, pour diminuer la pression qui s'exerce actuellement sur certains secteurs visés par la politique, la commission reconnaît la nécessité d'imposer un moratoire sur tout projet immobilier dans les milieux naturels des écoterritoires et dans les zones tampons.

La commission constate la volonté de tous les participants aux audiences à collaborer au projet comme ils l'ont amplement démontré en audiences par leur participation active et positive. La commission souhaite donc que la Ville donne suite dans les meilleurs délais à cet avant-projet de politique qui est largement attendu par la population.

Rappelons que l'Office de consultation publique de Montréal a pour mission de tenir, sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif, et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville de Montréal. L'Office s'est doté de mécanismes de consultations crédibles, transparents et efficaces aux termes desquels il rend compte, dans un rapport, des opinions exprimées par les citoyens présents aux audiences.

– 30 –

Source : Jean-François Viau  
Président de l'Office de consultation publique de Montréal  
Tél; ( 514 ) 872-3568  
Cell. : (514) 886-1515

# Annexe 4

# MEADOWBROOK

The four seasons — Les quatre saisons





**MEADOWBROOK GOLF COURSE  
APRIL 2009**



# Annexe 5



# The Gazette

MONTREAL | SATURDAY, APRIL 18, 2009 | SINCE 1778 | BREAKING NEWS AT MONTREALGAZETTE.COM

NEWSPAPER OF THE CITY OF MONTREAL INC.

ISSUE 10000

## Turcot complex ALTERNATIVES TO QUEBEC'S PLAN

Something has to be done with the crumbling interchange. We ask experts for other ways to go. Page A4



## Business BACHAND KEEPS THE FAITH

Finance Minister Raymond Bachand says Québec Inc. has matured. Page C1

## LOONIE TUNES

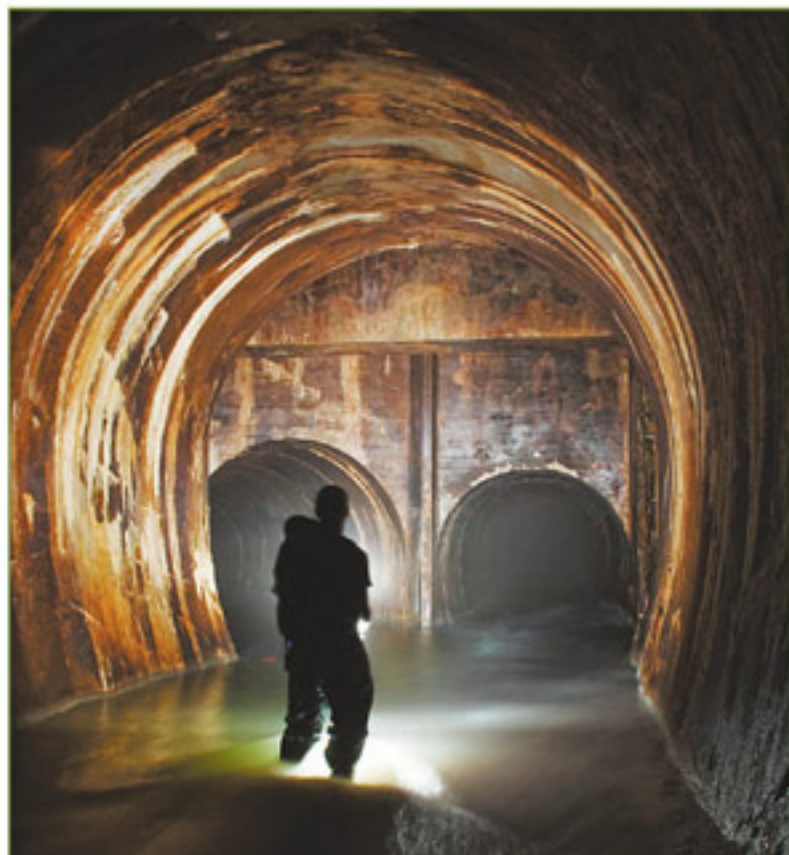
Jay Bryan writes on the factors that will determine the loonie's fate. Page C1

## CUTTING BACK

AbitibiBowater's bid to not be required to pay wages is questioned. Page C2

## Water meters COUNCIL MEETS NEXT WEEK

City council will meet on Tuesday to assign the water-meter contract to the auditee-general. Page A6



# THE RIVERS BENEATH OUR FEET

Once, Montreal's rivers sparkled in the daylight — skipping down Mount Royal, wending through meadows. Country roads like Côte des Neiges traced their contours. And then we buried them, diverting them into the sewage system. Now they course through the underworld with our bathwater and last week's rainfall. We forget they were ever here ...

**ABITIBI BOWATER** The audit firm  
This Mulsion Collector  
owner, near Dikson  
and Sherbrooke Sts.,  
displaced the  
Bellefleur Mulsion.

Marian Scott follows the trail of Montreal's lost rivers in SATURDAY EXTRA

## Our island's lost rivers

You can't see them. But you can still hear them. The sound of rushing water when you walk past a manhole. Hear that? They're still flowing down there, in the bowels of the city below our feet. Hidden rivers that never see the sun.

**MARIAN SCOTT**

The Gazette

*Saturday, April 18, 2009*

Once, rivers crisscrossed the island of Montreal, sparkling in the daylight. Playful streams skipped down the slopes of Mount Royal. Lazy rivers wound through forest and meadow; wetlands attracted birds and animals.

The rivers carved out valleys, like the Glen at the foot of Lansdowne Ave. in Westmount.

They pooled in a lake that lapped at the foot of the St. Jacques St. escarpment where the Turcot railway yards now lie.

Settlements grew up around the streams. Country roads like Côte des Neiges and Côte St. Luc traced their contours.

"They were all over the place, these rivers," says David Hanna, a professor of urban geography at the Université du Québec à Montréal.

And then we buried them.

As in cities everywhere, most of Montreal's rivers and streams were diverted into the sewage system. Now, they course through the underworld with our excrement and bath water; the runoff from last week's rainfall and the pasta water from last night's dinner.

And mostly, we forget they were ever here, except when a backed-up sewer or flooded basement reminds us they never really went away.

But lost rivers are seeping back into the public consciousness.

In Britain, the London Rivers Action Plan aims to resurrect 15 kilometres of lost tributaries of the Thames by 2015 as landscaped waterways lined by cycle paths and walkways.

In Seoul, South Korea, the world's seventh-largest city, a river once buried under a six-lane highway has been reborn as the centrepiece of the eight-kilometre Cheonggyecheon Park.



CREDIT: PIERRE OBENDRAUF THE GAZETTE

Water runs down a rock face on Mount Royal, where our urban rivers and creeks begin.

In Paris, plans are under way to restore portions of the Bièvre River, which became a sewer in 1912.

In Toronto, volunteers lead walking tours of lost streams to promote understanding of the watershed under the city.

And here in Montreal, green space activists are calling for restoration of former streams and wetlands as part of a network of natural oases.

"The realization is it is possible to clean up the rivers," says Patrick Asch, the founder of Héritage Laurentien, a non-profit organization that spearheaded the restoration of the waterfront Parc des Rapides in LaSalle.

And as the engineers who keep our métro running and the architects who build our skyscrapers can tell you, the city's buried waterways still rear their heads from time to time, wreaking havoc with humans' best-laid plans.

"We have a tendency to forget that under the surface there is earth, with water flowing through it," says Daniel Landry, an archaeologist who has studied Old Montreal's former river.

Even under the concrete and asphalt of the city, the sound of rushing water tells us that nature is never far away.

sss On May 28, 1611, Samuel de Champlain explored the island of Montreal and chose a site for a settlement.

"Near Place Royale, there is a little river, extending some distance into the interior," he wrote. More than 60 acres of meadows lined the little river, whose waters were well stocked with fish. Along its banks, wild strawberries, fruit trees and nuts grew in abundance.

The St. Pierre River provided a safe harbour from the St. Lawrence's strong currents, and protection against enemy attack. "The water can easily be made to flow around it, making of it a little island, so that a habitation can be formed as one may wish," Champlain wrote of the site.

Today, you can still visit the site Champlain chose as the birthplace of Montreal. The Pointe à Callière Museum of Archaeology and History stands there now.

But where's the river? In answer, archaeologist Louise Pothier leads a visitor to the museum's stone basement, where she points to a vaulted stone tunnel .

"Here is the exit of the little river," Pothier says.

The William Collector, built from 1832 to 1838, diverted the St. Pierre River under the streets of the city. The 350-metre sewer ran from McGill St. to Pointe à Callière, where it emptied into the St. Lawrence River. It stopped serving as a sewer in 1989.

The museum was built atop part of the collector and visitors can see a small portion of it there. Eventually, it hopes to open all of the collector to visitors, Pothier says.

By the 1830s, Montreal's streams had become open sewers. Visitors wrinkled their noses in disgust. "We were struck by the dirty, narrow, ill-paved streets of the suburbs, and overpowered by the noisome vapour arising from a deep open fosse that ran along the street behind the wharf. This ditch seemed the receptacle for every abomination, and sufficient in itself to infect a whole town with malignant fevers," Catherine Parr Trail wrote in her classic, *The Backwoods of*

Canada, of a stopover in Montreal in 1832.

Pollution in the St. Pierre was so bad, students at the Sulpicians' classical college at McGill and William Sts. called it "the Styx" - the mythical river in hell.

The William Collector was ahead of its time - an engineering feat that expressed civic pride in the growing metropolis.

"The collector is a jewel," says Pothier. "It's something that is unique in North America." But in the decades that followed, the perpetually indebted city lagged in investing in sewers. Stinking creeks carrying raw sewage and effluent from tanneries remained the norm.

Citizens petitioned for sewers and gradually, most of the streams were buried.

Outside city limits, polluted creeks were also becoming a problem. Villages like Notre Dame des Neiges (Côte des Neiges) couldn't afford the high cost of building sewers. From 1883 to 1918, Montreal annexed 19 neighbouring municipalities, which agreed to give up their independence in return for sewers.

But even when out of sight, the former waterways were not always out of mind. A river of mud below Craig St. (now St. Antoine St.) sapped bricked sewers, which collapsed and had to be rebuilt in the 1870s.

Even today, the marshy conditions in the former St. Martin riverbed pose enormous problems for builders, says Michelange Panzini, an architect who designed the Embassy Suites Hotel at 208 St. Antoine St., built from 2004 to 2007.

Workers had to excavate 20 metres to the bedrock below for the hotel's foundation. Panzini employed a technique developed for building dams, a waterproof slurry wall that prevents waterlogged soil from causing the foundation to collapse.

"We had to pump all the time," Panzini says. "As we went down, the river was going through the nooks and crannies in the slurry wall." Next door in the former Gazette building at 250 St. Antoine, built by the Montreal Star from 1957 to 1961, you can lift a trap door to hear rushing water under the building, remembers Kevin Miller, a Gazette photo technician who worked in maintenance in the former building. "It was pretty cool," he says. "You'd hear the river flowing." At La Presse, built in 1958-59 at 750 St. Laurent Blvd., the swampy site almost forced the entrepreneur into bankruptcy.

At Guy métro station, water is dripping down the wall behind the platform like a running tap. Overhead, water damage has stained the roof of the tunnel in several places.

"It damages the concrete," says Martin La-certe, an engineer whose job is to outwit underground streams and groundwater that infiltrate the métro.

"We have drainage systems throughout the métro," says Lacerte. "Underground water is a daily reality for us." Lacerte recently supervised a project to eliminate water infiltration at Frontenac station, located near a branch of the former St. Martin stream.

Here at Guy station, Lacerte isn't certain what's causing the problem.

A former creek that ran nearby might be the culprit, but it is hard to know for sure, Lacerte says.

The solution is to install gutters at regular intervals along the vaulted ceiling to capture the water and divert it to a channel that runs alongside the métro rail, where it runs into a drain. Because Guy station is busy at most times of day, it is difficult to schedule extensive repairs, but Lacerte hopes to complete the work by 2010.

"We tell the water, 'Welcome, but the door is over there,'" Lacerte says.

sss The needles of warm water beat down on my back. I know I should take shorter showers but I linger under the delicious spray, postponing the moment when I have to step out and meet the day.

The local rivers that once carried the city's waste out to the St. Lawrence are a mere drop in the bucket compared to the oceans of water that course through our sewers now.

In the 1600s and 1700s, Montrealers used 10 to 17 litres of water per person daily - two buckets full - fetched from a common well.

Now the city's waterworks produce 1,104 litres of potable water for each Montrealer every day - an estimated 40 per cent of which leaks out from dripping pipes in the city's water system. Our sewers span 6,440 kilometres of underground tunnels that funnel wastewater to the gigantic east-end treatment plant.

Life is easier than when Montrealers emptied their chamber pots in the St. Pierre River, but our profligate use of water is costing the environment.

"We have well-functioning systems, but they're not sustainable," says Kalanithy Vairavamoorthy, professor of water engineering at the University of Birmingham, England. He heads SWITCH (Sustainable Water Management Improves Tomorrow's Cities Health), a 15-country research project on sustainable urban water management funded by the European Union.

"We are consuming large quantities of clean water for flushing toilets," he says. "There is no incentive to get people to use less water." Urban water systems are based on people's needs, not environmental considerations, Vairavamoorthy says. "They thought that the environment was invulnerable," he says of 19th- and 20th-century planners.

But urban environments will need to adapt to climate change, expected to increase extreme weather events like storms and floods, he says.

One way to do that is bring back natural waterscapes like rivers, streams and wetlands.

By paving over natural waterways, cities have eliminated rainfall drainage and flood protection, Vairavamoorthy says. Wetlands and riverbanks alleviate flooding and improve water quality, since soil is a natural filter, unlike man-made surfaces like concrete and asphalt that are not absorbent.

"We've physically locked ourselves into a certain type of process," says Vairavamoorthy. "In future, we're going to have to find systems that are more adaptable." Despite its massive treatment facility, Montreal discharges untreated sewage into the river every time there's a severe storm, points out Daniel Green, co-president of the Société pour vaincre la pollution.

Like many older cities, most parts of Montreal do not have separate systems for storm drains and sewage.

The island's polluted beaches and homeowners' flooded basements signal severe flaws in our water system, says Green. "We have one of the biggest sewage treatment systems in the world," says Green. "But we built it for a nominal amount of sewage and that does not include big rain events." sss The grass squelches underfoot at the Meadowbrook Golf Course, an embattled 140-acre green space straddling Côte St. Luc and Ville St. Pierre that is surrounded on three sides by railway tracks. From time to time the clackety-clack of freight and commuter trains breaks through the chirping of robins and red-winged blackbirds.

A creek snakes picturesquely across the course, its rushing waters a soothing counterpoint to the birdsong. On closer inspection, the water is a suspicious brownish grey: the creek emerges from a sewer pipe at one end of the course and disappears into a limestone culvert at the other.

Côte St. Luc resident Avrom Shtern, 47, often lets his thoughts wander beside the brook. He is a spokesperson for Les Amis De Meadowbrook, a citizens group that opposes development on the golf course.

"I can just imagine people swimming and fishing and using it as a source of water," Shtern says.

"It talks about a wilderness that has disappeared," says Stern. "It cries out for help." The creek is the last above-ground remnant of the Little St. Pierre River. Two branches of the St. Pierre cross the golf course and a third is buried underneath it, its presence signalled by manholes at opposite ends of the course. Standing over it, you hear rushing water.

The St. Pierre, which had several tributaries, began on the slopes of Mount Royal. It flowed west near Queen Mary Rd., meandered around Côte St. Luc and cascaded down the St. Jacques escarpment to Lac St. Pierre at the foot of the cliff. In the 19th century, the lake became a marsh, which became the site of the Turcot railway yard. In the early 1900s, a locomotive sank into the swamp before the eyes of astonished workers. It was later recovered.

Asch of the environmental group Héritage Laurentien envisions restoring parts of the St. Pierre River as part of a network of green spaces - what he calls a "trame verte"-- dotted across southwestern Montreal .

They would include the Meadowbrook Golf Course, the St. Jacques St. W. escarpment in Notre Dame de Grâce and part of the Turcot site, where the provincial government plans to rebuild the elevated Turcot interchange at ground level. Asch is among a coalition of environmentalists, community leaders and urban planners calling for a new vision for the \$1.5-billion Turcot project. Those groups are planning a public march tomorrow, on the eve of environmental hearings on the highway.

Max Layton, 63, still remembers when the Little St. Pierre River flowed above ground in Côte St. Luc in the 1950s.

A high school teacher and writer in Cheltenham, Ontario, he is the son of the poet Irving Layton.

The family lived on Kildare Ave. near Hudson Ave., then a small cluster of houses surrounded by farmers' fields. A branch of the Little St. Pierre wound past the house and the young Layton spent hours rafting on it with his friends.

"In my mind, I was Huck Finn going down the river," he says. "We would raft for incredible distances." "One fine day, one of my boyhood friends stole some cigars from his father. We sat down on the bank and smoked those cigars. Everybody got sick except me." Around 1956, bulldozers moved in, destroying Layton's

beloved haunts.

"You'd have a field and suddenly there'd be this wall of bungalows and that wall would move forward until this field was gone," Layton said. "To me it was horrible." "Now I always say, 'I was living on the cutting edge of civilization and the cutting edge of civilization cut me.' " sss A series of limestone columns stand sentinel over the staircase that climbs from Peel St. to Mount Royal. "They're called the Monoliths of Peel St.," says geologist Pierre Bédard.

Bédard leads the way upward to Olmstead Rd., which circles Mount Royal Park.

From the rock face overlooking the road, clear water is gushing as if from a tap.

Here on Mount Royal is where Montreal's rivers and streams begin.

All streams are born from precipitation. Part evaporates or is absorbed by plants. Part percolates down through the soil. The rest cascades down the mountain, often ducking inside the rock and emerging farther down the hill like this natural spring Bédard has pointed out.

It's all part of the natural cycle of water: streams flowing down to the river, which flows to the sea, water evaporating and raining down on the Earth again. The same water molecules since time immemorial.

As we retrace our steps to the throbbing city below, Bédard points out a rivulet tumbling down the rocks near Pine Ave. One second it's sparkling in the sunlight; the next it disappears into a storm drain, swept away into the dark underworld of the urban water system.

mascot@ thegazette.canwest.com

© The Gazette (Montreal) 2009

CLOSE WINDOW

---

Copyright © 2009 CanWest Interactive, a division of CanWest MediaWorks Publications, Inc.. All rights reserved.

CanWest Interactive, a division of CanWest MediaWorks Publications, Inc.. All rights reserved.

## Coulée Grou (CGO) :

« vivement de l'eau »

IR  3 4 5

D'importants travaux de réaménagement à l'ancien site d'enfouissement de Rivière-des-Prairies ont été réalisés pour créer un golf et un projet domiciliaire tout en tentant de mettre en valeur la Coulée Grou. Son alimentation provient des marais situés à proximité du parc-nature et du ruissellement pluvial des secteurs résidentiels à proximité. Ce véritable bijou a été intégré au projet d'écoterritoire de la « Trame Verte de l'Est ».

La coulée reste aux prises avec un problème chronique d'alimentation en eau malgré les efforts réalisés pour mettre en valeur ce petit plan d'eau. Le raccordement récent à l'égout pluvial des eaux de refroidissement non contact d'une compagnie voisine n'a rien fait pour améliorer la situation. Des efforts devraient être consentis afin de reconstituer son bassin de drainage original. Tout comme l'an passé, à peine quatre des dix tournées d'échantillonnage ont pu être réalisées, soit en début et en fin de saison. Les quelques résultats indiquent quand même une eau de qualité moyenne avec des teneurs élevées en phosphore et en MES.

## Étangs du Jardin Botanique (BOT) :

« des étangs à fréquenter »

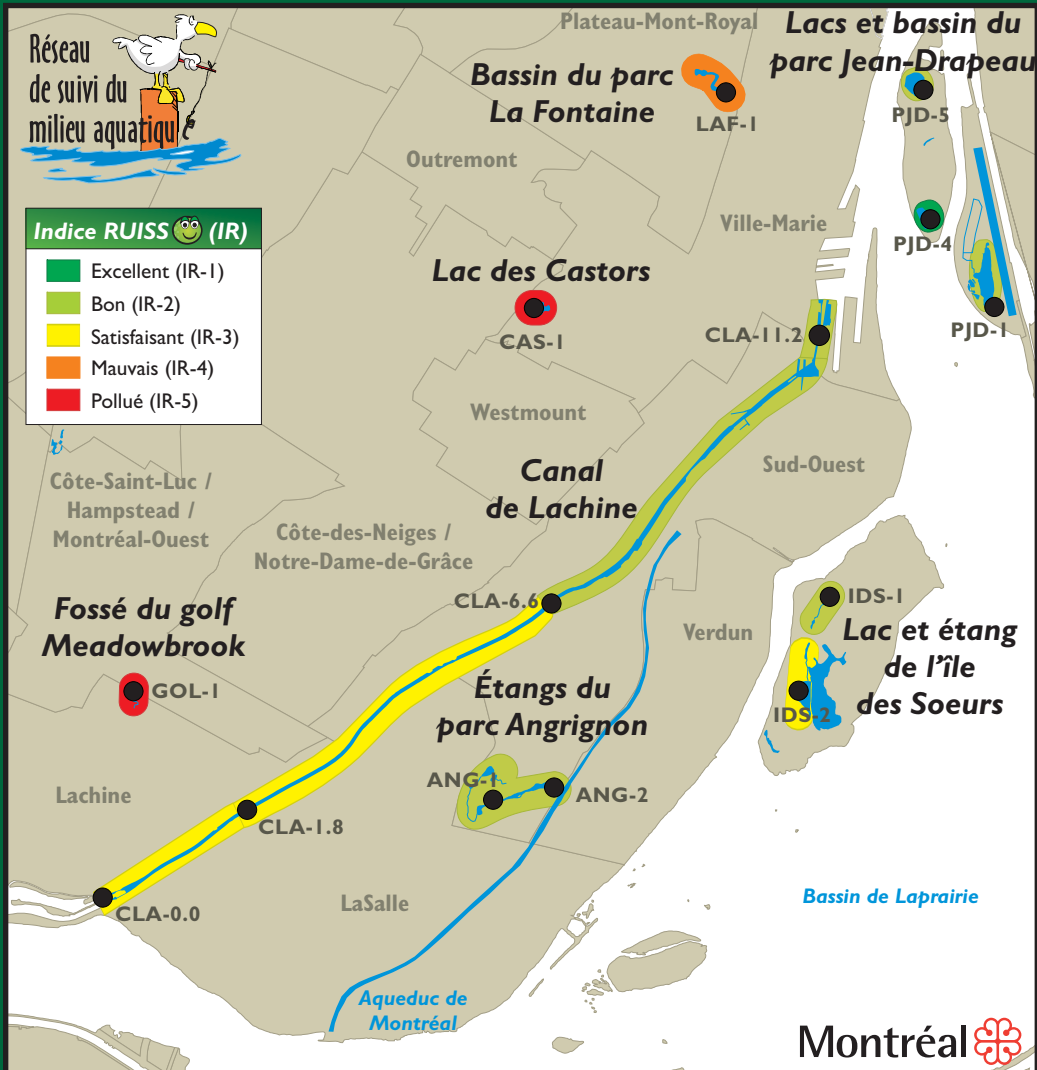
IR  4 5



BOT-2

Des cinq étangs présents au Jardin Botanique, seuls ceux des Jardins des Premières Nations (BOT-2) et Chinois (BOT-1) sont échantillonnés. Ils sont tous deux alimentés par les eaux de l'aqueduc.

La qualité de l'eau de ces deux étangs s'est relativement maintenue par rapport à 2002. On a observé une légère augmentation du nombre de coliformes fécaux ainsi que des teneurs en excès de phosphore (trois fois le critère 30). La baisse de l'IR (4 à 5) au point BOT-2 s'explique par l'ajout dans le calcul de l'indice RUISSO de certains métaux, dont l'aluminium. L'utilisation de certains produits à base de sulfate d'aluminium expliquerait les teneurs très élevées de plus de 1000 µg/L mesurées. Ces produits serviraient à stimuler la croissance de certains types de végétaux comme les conifères.



## Bassin du parc La Fontaine (LAF) :

« faut-il contrôler les plantes? »

IR  4

Situé dans un parc très fréquenté, ce bassin est divisé en deux sections par une petite chute d'eau. L'eau y est en partie recirculée et provient de l'aqueduc.

De 2002 à 2003, l'indice RUISSO est passé de IR-3 à IR-4. Cette diminution est en grande partie attribuable à la présence en excès de cuivre. De façon générale, des teneurs élevées en cuivre (moyenne > 50 µg/L) sont mesurées dans le bassin. Ces teneurs en excès de cuivre découlent de l'application d'un puissant herbicide (sulfate de cuivre) par les responsables du parc qui, grâce à ce produit, contrôlent la présence excessive de plantes et d'algues.

Comme des teneurs non négligeables de cuivre sont mesurées dans les eaux usées reçues à la Station d'épuration de Montréal, toutes interventions permettant sa réduction devraient être encouragées. Dans ce sens, une telle utilisation devrait être remise en question même si son emploi n'est pas assujéti au nouveau règlement sur les pesticides puisqu'il est utilisé dans un bassin fermé. Une solution plus écologique est présentement recherchée.

## Lacs du parc Jean-Drapeau (PJD) :

« de source sûre »

IR  1 2

Les eaux du fleuve Saint-Laurent sont pompées dans les lacs des Dauphins, des Cygnes et des Régates afin d'y maintenir une bonne circulation et des niveaux d'eau acceptables. Quelques points de prélèvement dans le cadre du programme QUALO viennent compléter ces échantillonnages.

L'excellente qualité chimique et bactériologique (IR-1 et IR-2) des eaux intérieures des bassins du parc Jean-Drapeau ne s'est pas démentie encore cette année. Aucun dépassement de critère n'a été observé pour les trois bassins. De telles indications confirment encore la bonne qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent puisque ces dernières y sont pompées.



PJD-4

## Lac des Castors (CAS) : IR 😊 5

« un bijou au coeur du parc du Mont-Royal »

Très prisé par les amateurs de pédalos et les marcheurs, ce lac est davantage associé à un étang vu ses rives artificialisées. Sa mise en valeur devrait être partie prenante du projet d'écoterritoire « Les sommets et les flancs du mont Royal ».

La qualité des eaux de cet étang fort connu des Montréalais s'est encore détériorée; l'IR passant de 4 à 5. Ce sont surtout les paramètres physiques reliés à la présence de MES qui causent les principales limitations (3 fois le critère 30). Ces problèmes de transparence de l'eau sont suivis par un enrichissement marqué des teneurs phosphore (3 fois le critère) provenant de la décomposition de l'abondante matière organique présente au fond de l'étang. Mentionnons enfin que plus de 50% des échantillons excédaient le critère 200 pour les coliformes fécaux. Il est possible que la forte présence d'oiseaux et de poissons soit responsable en bonne partie de cette contamination.

## Canal Lachine (CLA) : IR 😊 3 2

« des eaux invitantes ... »

**Berceau de l'industrialisation du Canada, le canal Lachine a fermé ses portes en 1970 pour les rouvrir au grand public et à la navigation à l'été 2002. Au total, le canal fait 13 km de son origine au lac Saint-Louis, à Lachine, jusqu'à son embouchure dans le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur du Vieux-Port.**

On a observé en 2003 une légère amélioration de la déjà bonne qualité des eaux (IR-2) en aval du point CLA-6.6, située près du chemin de la Côte-Saint-Paul. L'excellente qualité bactériologique des eaux du canal ne saurait être contestée car un seul des 40 résultats excédait le critère 200. De plus, les teneurs en phosphore respectaient toutes le critère 30. Toutefois, de très légers dépassements de critère pour le plomb, le cuivre et l'aluminium, sans toutefois engendrer de problème de toxicité, ont été mesurés. On peut tout de même affirmer que les eaux usées industrielles et domestiques ne se rendent plus au canal.



## Fossé du golf Meadowbrook (GOL) : « attention à vos balles à l'eau »

IR 😊 5

**Alimenté par le réseau de drainage des eaux de ruissellement pluviales de Côte-Saint-Luc, il ne reste plus du ruisseau petit Saint-Pierre qu'une courte section à ciel ouvert d'à peine 200 mètres. C'est à cet endroit qu'il traverse le parcours d'un terrain de golf avant de se jeter dans le collecteur Saint-Pierre.**

Comme l'année dernière, c'est dans ce ruisseau que les conditions les plus adverses ont été observées. On y retrouve de véritables eaux sanitaires où abondent les coliformes fécaux, le phosphore et l'azote ammoniacal. Des dépassements fréquents de critère sont également observés pour le cuivre. Bien que sa canalisation ne soit pas souhaitable, on ne peut que répéter la conclusion du rapport 2002 à savoir qu'il est inacceptable qu'un cours d'eau à ciel ouvert contienne des eaux sanitaires.



## Étang du parc Angrignon (ANG) : « un étang sous traitement »

IR 😊 2

**Vous souvenez-vous que ce parc a déjà abrité un jardin zoologique? Aujourd'hui, ses 110 hectares, avec ces étangs alimentés par les eaux de l'aqueduc, en font un lieu de prédilection pour les Montréalais.**

Il y a eu une nette amélioration de la qualité de l'eau aux étangs du parc; l'IR passant de 3 à 2.



De plus, les limitations observées quant au pH en 2002 ne se sont pas répétées. Le phosphore représente le paramètre le plus limitant, les teneurs ayant augmentées au cours de la saison. Il sera intéressant de voir si la mise en opération d'un aérateur de type «Solarbee» améliorera la situation et réduira les teneurs en phosphore.

Sur la base des résultats obtenus aux deux stations de mesure situées à chaque extrémité de l'étang, on peut parler d'une bonne qualité bactériologique des eaux à l'exception toutefois d'un épisode à la toute fin de la saison (octobre). On n'observe aucun enrichissement particulier pour les métaux sauf peut-être pour l'aluminium alors qu'une seule valeur en excès du critère 87 a été observée.

## Lacs de l'île des Soeurs (IDS) : « un marécage et un lac à préserver »

IR 😊 3 2

**Créé en 1986, le lac Lacoursière (IDS-1) agit comme bassin de rétention pour les eaux pluviales et constitue un exemple qui rallie esthétique, écologie et hydrologie. Quant au lac des Battures (IDS-2), il a été créé dans les années '90 suite à l'abandon d'un projet d'enfouissement sur l'île des Soeurs. Il est en fait une extension d'un des plus grands marécages de l'île, lequel constitue un attrait important pour la faune ailée du corridor du fleuve Saint-Laurent.**

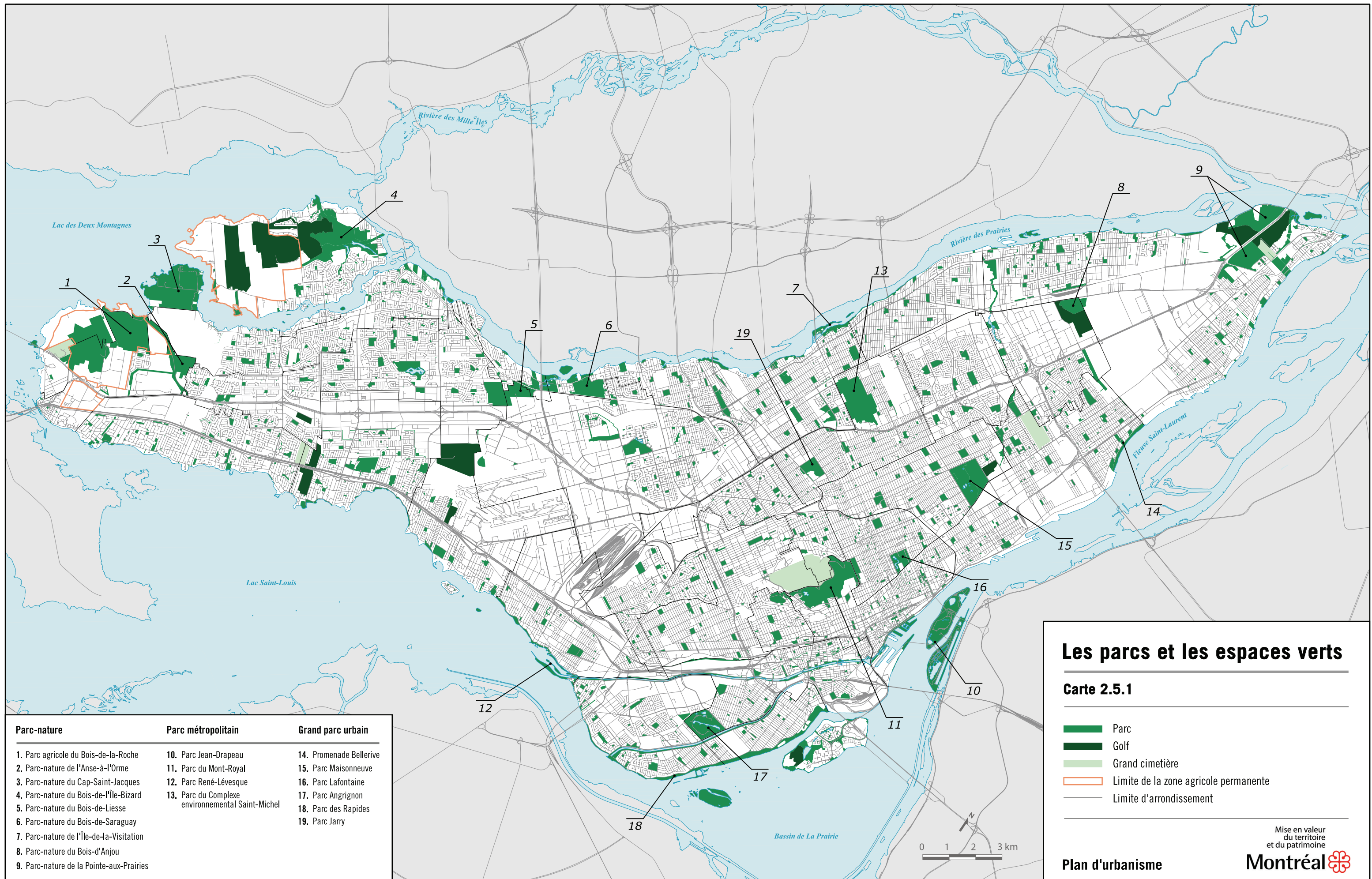
La qualité de l'eau de ces deux lacs est demeurée sensiblement la même au cours des deux dernières années et aucun changement notable de l'indice n'a été observé.

Comme il s'agit de milieux très différents, on observe certaines différences entre les deux. Dans le cas du marécage (IDS-2), les teneurs en COT, en arsenic et en phosphore sont nettement

supérieures. On n'y a pas observé cette année de phénomène relié au «bloom» d'algues bien que les teneurs en phosphore étaient supérieures au critère 30. Quoique peu significatifs, les paramètres limitants étaient les coliformes fécaux, le phosphore et l'oxygène dissous.



# Annexe 6



## Les parcs et les espaces verts

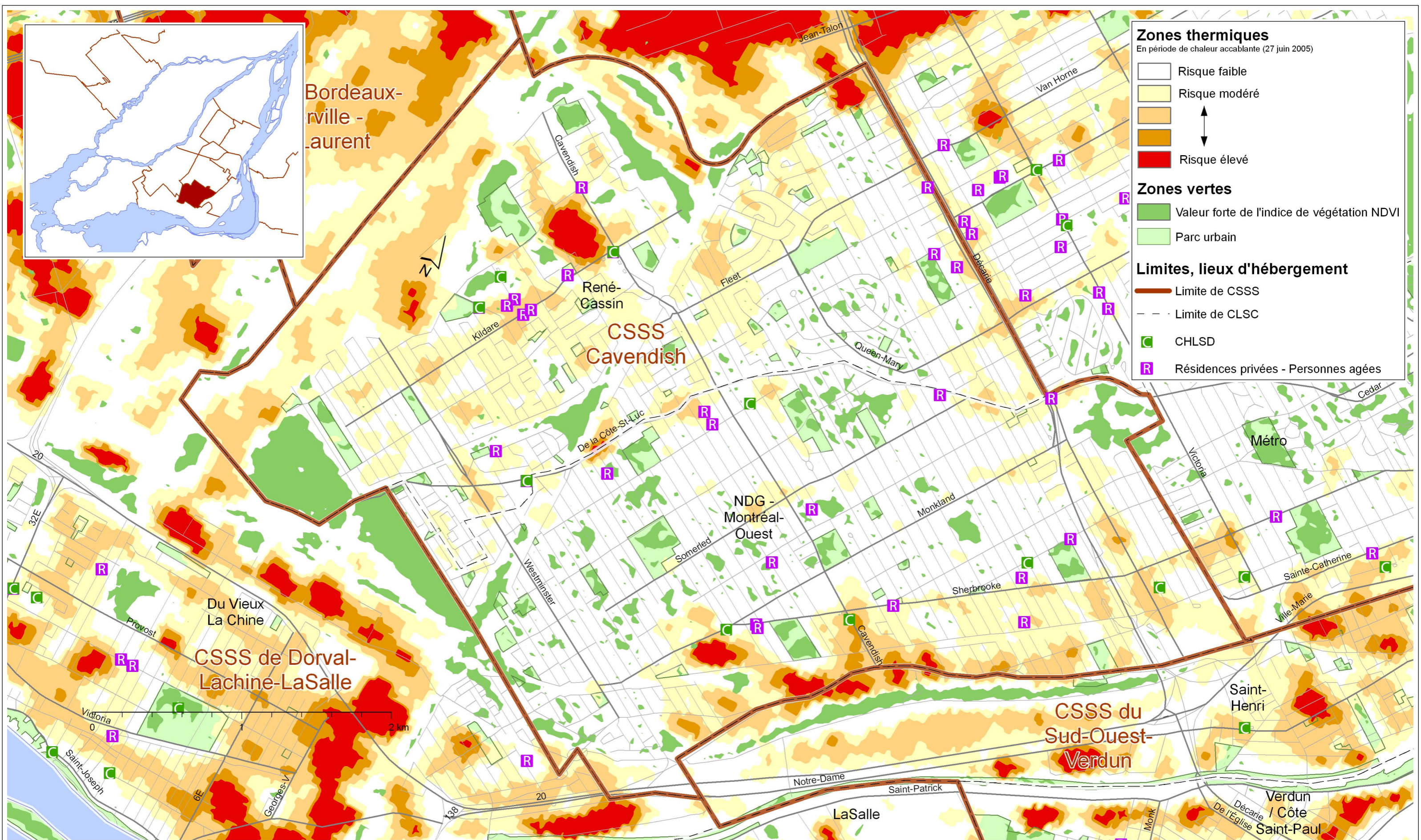
Carte 2.5.1

- Parc
- Golf
- Grand cimetière
- Limite de la zone agricole permanente
- Limite d'arrondissement

- | Parc-nature                              | Parc métropolitain                                | Grand parc urbain       |
|--|---|-------------------------|
| 1. Parc agricole du Bois-de-la-Roche     | 10. Parc Jean-Drapeau                             | 14. Promenade Bellerive |
| 2. Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme        | 11. Parc du Mont-Royal                            | 15. Parc Maisonneuve    |
| 3. Parc-nature du Cap-Saint-Jacques      | 12. Parc René-Lévesque                            | 16. Parc Lafontaine     |
| 4. Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard   | 13. Parc du Complexe environnemental Saint-Michel | 17. Parc Angrignon      |
| 5. Parc-nature du Bois-de-Liesse         |   | 18. Parc des Rapides    |
| 6. Parc-nature du Bois-de-Saraguay       |   | 19. Parc Jarry          |
| 7. Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation |   |                         |
| 8. Parc-nature du Bois-d'Anjou           |   |                         |
| 9. Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies |   |                         |

# Annexe 7





# Annexe 8

## **Lachine's Dauphin says he's willing to dialogue on Meadowbrook**

Article online since May 7th 2007, 13:59

Be the first to comment on this article

BY MARTIN C. BARRY

Claude Dauphin, the Borough of Lachine's mayor, is not ruling out the possibility of starting a dialogue with the City of Côte St. Luc over the future of the Meadowbrook Golf Course.

Dauphin was responding to questions during the Montreal Agglomeration Council's monthly meeting last week from Côte St. Luc resident Avrom Shtern, a member of les Amis de Meadowbrook. The environmental advocacy group favours the golf course's preservation as a permanent public green space.

Meadowbrook was sold last October by a subsidiary of Canadian Pacific for \$3 million. The sprawling golf course covers 57 hectares. Thirty-one hectares of the site are in Côte St. Luc, which has zoned its area for recreational purposes. Twenty-six hectares are in Lachine, which has zoned its sector for eventual residential development.

"Mayor Tremblay has said that Meadowbrook was a priority for all," said Shtern. "Is it not time now to discuss common interests, common values and sit down in an official capacity with Côte St. Luc and come to a common vision which will benefit both Lachine and Montreal, monetarily, as well as environmentally?"

According to Dauphin, Lachine hasn't discussed Meadowbrook with Côte St. Luc since Robert Libman was mayor. Libman, who served as mayor of the pre-merger City of Côte St. Luc, was also mayor of the former mega-city Borough of Côte St. Luc-Hampstead-Montreal West until December 2005.

"From our side in Lachine, it's not our priority to do any development there," said Dauphin. "But one thing is sure. Before deciding anything from our point of view, we'll make sure that we'll sit down with our partners — the other reconstituted municipalities. We're talking tonight about Côte St. Luc. So I can assure you that nothing will be done unless we'll have discussion with our neighbours."

Shtern told Dauphin that les Amis de Meadowbrook and other groups interested in its preservation feel that a more "pro-active" approach is necessary. In 2004, les Amis recommended to the Office de Consultation Publique de Montréal (OCPM) that Meadowbrook be added to a list of 'ecoterritories' on Montreal Island that have a protected status.

"Couldn't we enter into an active dialogue right now, as well as, let's, say (with Borough of Saint-Laurent) Mayor (Alan) DeSousa and the mayor of Montreal, Mayor (Gérald) Tremblay, and settle all the animosities that were felt post-merger and integrate Meadowbrook, let's say, for example, with an improved Dorval rail service and the creation of a reception hall or a motel at the club house area?" he said.

Dauphin said he has never had any objections to sitting down and discussing the various aspects of Meadowbrook's future. "We have a lot of things to settle," he said. "But on the matter of Meadowbrook, in the near future, honestly I have no objection to sitting down and exchanging. That's my style."

## Let's get heat islands off map, groups say

Temperatures jump in asphalt zones; City, activists aim to bring in more green to help cool island's red-hot spots

**BRETT BUNDALE**

The Gazette

*Wednesday, July 30, 2008*

If you've ever noticed that a parking lot is much warmer than a wooded park, then you've experienced an urban heat island.

These hot spots occur in areas with sprawling asphalt and concrete buildings but few plants or trees.

Not only can this push the mercury five to 10 degrees above the regional average, it can affect the health and the quality of life of residents.

"In the last 20 years it's got worse," said André Porlier, the director of the Conseil régional de l'environnement de Montréal, an environmental organization.

"We've lost 18 per cent of our green space to industrial parks and development, and global warming has made it worse."

Pointing to a heat map that highlights the warmest areas of Montreal in red, Porlier explained that these neighbourhoods radiate excess heat.

"You see areas like in Anjou, St. Laurent and on the West Island where there is a real problem," he said. "This is where we need more green space, or the elderly and anyone with an illness will have problems in the future."

To combat hot spots, the city of Montreal has teamed up with the Conseil régional de l'environnement de Montréal and the Conférence régionale des élus, a regional development group, to create more green spaces with the help of concerned businesses and residents.

So far, there are more than 30 participants, including Pierre Elliott Trudeau Airport, Alcoa and Hydro-Québec.

"We need to start building a greener city," said Helen Fotopulos, the city of Montreal executive committee member responsible for parks and green spaces.

"Instead of heat islands, we need to create more cool islands like this," Fotopulos said after a news conference yesterday that was held in a city garden.

Le jardin Panet project in the Gay Village was a joint effort between the private landowner, local residents and Le sentier urbain, an environmental group.

"This place was a shooting gallery before," Fotopulos said of the garden. "Now, it has been transformed into an oasis. We've revitalized a neighbourhood not just by shops and restaurants but by the addition of all this breathing space."

The garden is inside a large courtyard covered in soft mulch and dirt and has

shrubs, plants and trees. The walls surrounding the garden are covered in vines and there are small water fountains throughout.

But the garden didn't become what it is overnight.

"The project took us 10 years to complete," said Pierre Dénommé, the director of Le sentier

urbain. "It's a lot of work, but it's worth it. It changes people's lives."

The plan now is to create more green spaces in Montreal around the island's hot spots.

One location being targeted is just below the Jacques Cartier Bridge, near de Lorimier Ave. and de Maisonneuve Blvd.

Schoolyards covered in asphalt might also be transformed.

"If we want the Plateau to be more kid-friendly, we have to make sure their little lungs have something to breathe," Fotopulos said.

The garden at 1810 Panet St. is open to the public from 9 a.m. to 4 p.m., Monday to Friday, for the entire month of August.

More information on heat islands, including heat maps of Montreal, can be found at:

[www.mcgill.ca/files/urbanplanning/CCAPUHIFinalReport-2007.pdf](http://www.mcgill.ca/files/urbanplanning/CCAPUHIFinalReport-2007.pdf) (English)

[www.cremtl.qc.ca/fichiers-cre/files/pdf812.pdf](http://www.cremtl.qc.ca/fichiers-cre/files/pdf812.pdf) (French)

[bbundale@thegazette.canwest.com](mailto:bbundale@thegazette.canwest.com)

© The Gazette (Montreal) 2008

CLOSE WINDOW

---

Copyright © 2009 CanWest Interactive, a division of [CanWest MediaWorks Publications, Inc.](#). All rights reserved.

CanWest Interactive, a division of [CanWest MediaWorks Publications, Inc.](#). All rights reserved.

# Annexe 9

# Impacts sur la santé publique des espaces verts

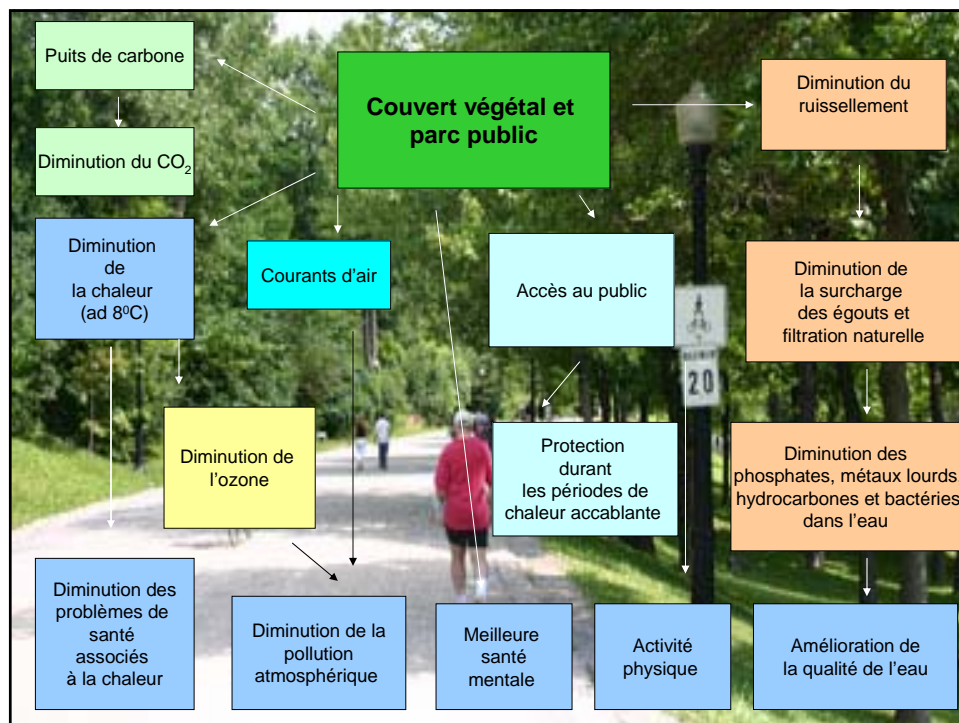
Présentation au festival Meadowfest

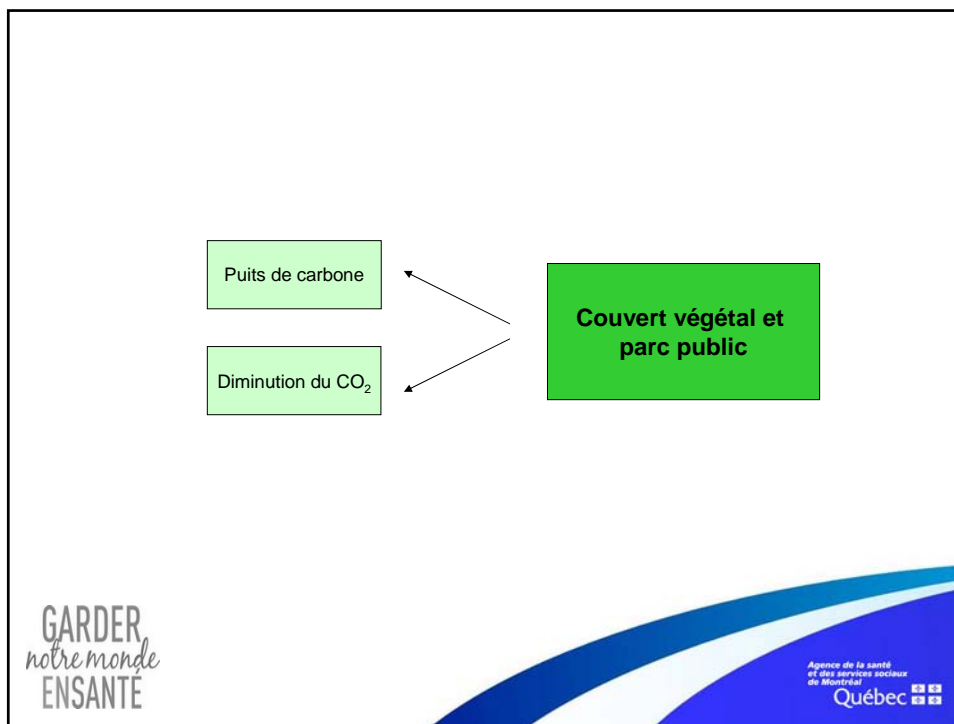
Stéphane Perron, M.D., PhD (Cand) FRCP (C).  
Secteur Environnement urbain et santé

23 août 2008

GARDER  
notre monde  
ENSANTÉ

Agence de la santé  
et des services sociaux  
de Montréal  
Québec



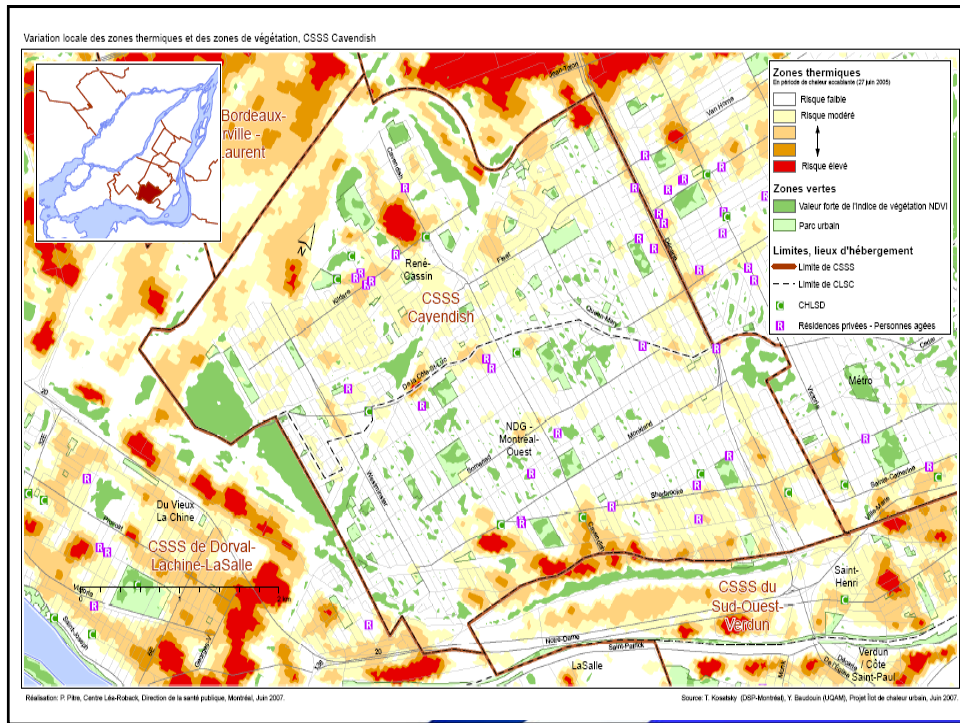
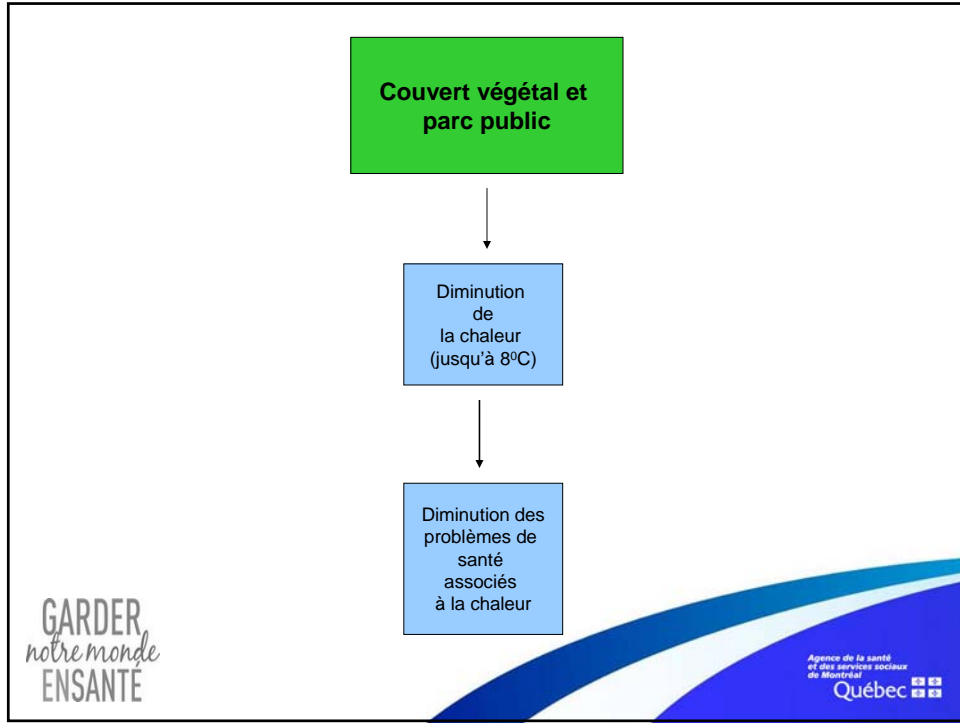


## Diminution du CO<sub>2</sub>

- Aide à prévenir le réchauffement climatique
  - Impact du réchauffement climatique sur la santé des Montréalais
    - Augmentation des épisodes de chaleur accablante
    - Augmentation des évènements climatiques extrêmes

GARDER  
notre monde  
ENSANTÉ

Agence de la santé  
et des services sociaux  
de Montréal  
Québec



## Impact de la chaleur accablante sur la santé

- Crampes musculaires
- Épuisement dû à la chaleur
- Mortalité par coup de chaleur

GARDER  
notre monde  
ENSANTÉ

Agence de la santé  
et des services sociaux  
de Montréal  
Québec

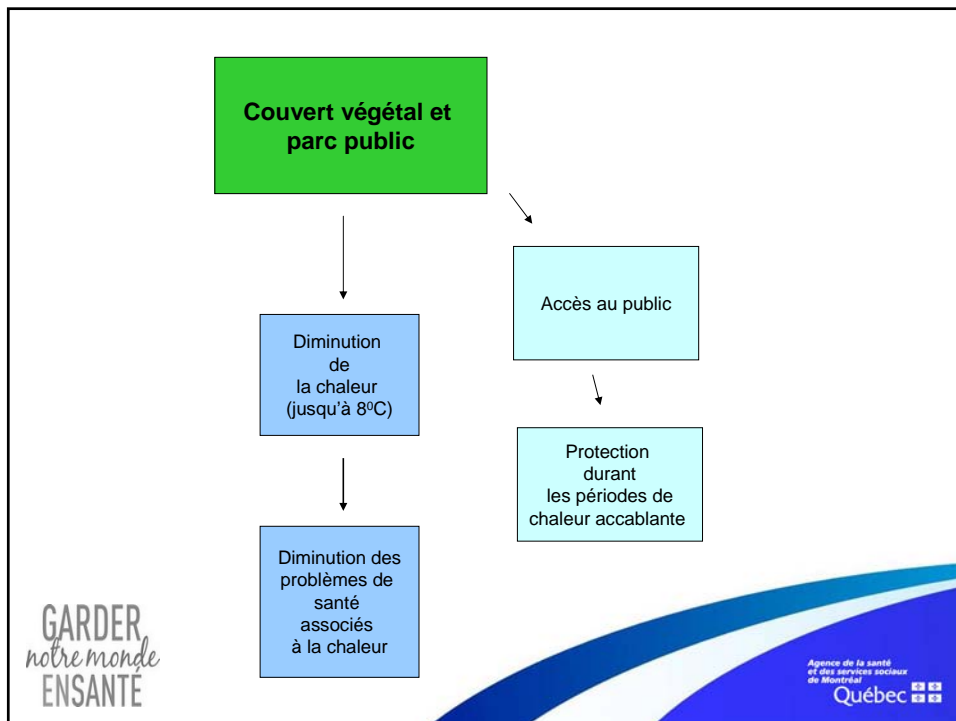
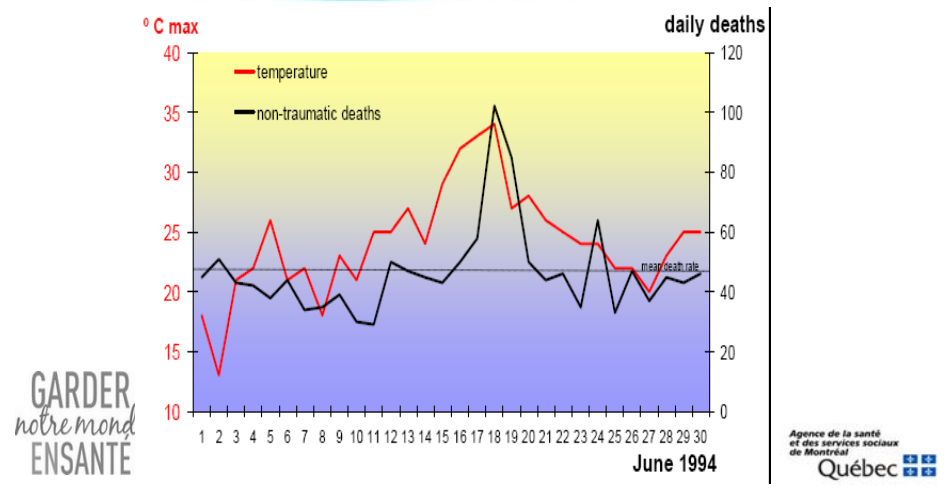
## Populations vulnérables aux coups de chaleurs

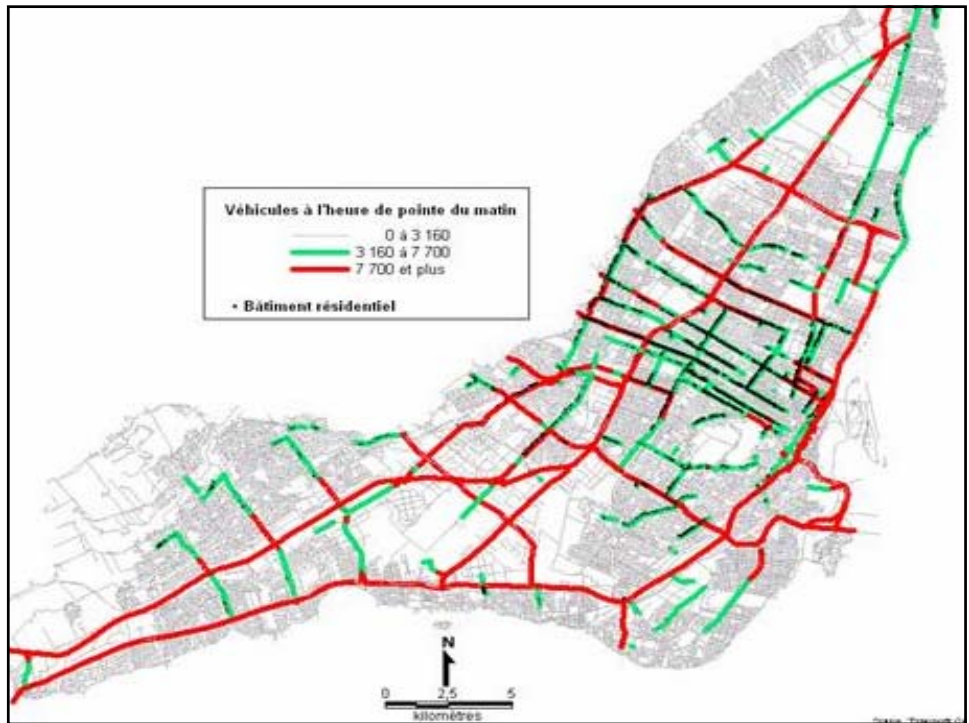
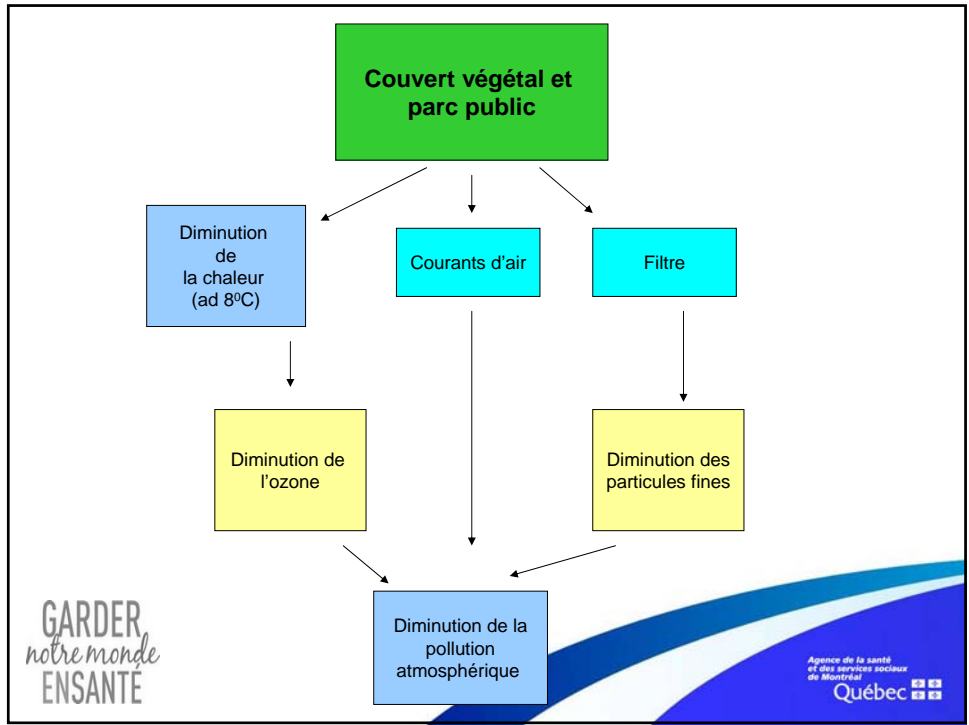
- Vivant seules
- Avec des maladies chroniques
- Âgées
- Problèmes psychiatriques

GARDER  
notre monde  
ENSANTÉ

Agence de la santé  
et des services sociaux  
de Montréal  
Québec

# Montréal : vague de chaleur Juin 1994





## Pollution atmosphérique – effets sur la santé

- À court terme :
  - Aggravation de l'asthme, des maladies cardiovasculaires et des maladies chroniques du poumon
  - Plus d'infections respiratoires
- À long terme:
  - Affecte la croissance des poumons et les fonctions respiratoires
  - Mortalité augmentée

GARDER  
notre monde  
ENSANTÉ

Agence de la santé  
et des services sociaux  
de Montréal  
Québec

Couvert végétal et  
parc public



Meilleure  
santé  
mentale

GARDER  
notre monde  
ENSANTÉ

Agence de la santé  
et des services sociaux  
de Montréal  
Québec

## Espaces verts et santé mentale

- Liens possibles, mais encore peu documentés
  - Dus à l'activité physique?
  - Possibilité d'évasion?
  - Participation sociale?
  - Bruit?
  - Etc.

GARDER  
notre monde  
ENSANTÉ

Agence de la santé  
et des services sociaux  
de Montréal  
Québec

Couvert végétal et  
parc public

Accès au public

↑ Activité  
physique

GARDER  
notre monde  
ENSANTÉ

Agence de la santé  
et des services sociaux  
de Montréal  
Québec

## Activité physique et obésité

- **15-20 minutes** de **marche** par jour prévient une prise de poids de 2,5 kg par année
- Sur 8 ans, cela représente 20 kg (44 livres)
- Chaque kilomètre marché par jour est associé à une diminution de 5 % de probabilité d'obésité

GARDER  
notre monde  
ENSANTÉ

Agence de la santé  
et des services sociaux  
de Montréal  
Québec

## Impact des parcs sur la marche et l'activité physique

### Adultes

- Présence de parcs augmente la marche, documenté chez les personnes de 65 ans et plus

### Enfants

- Aires récréatives près de la résidence augmente l'activité physique (piscines, gymnases, arénas et parcs)

GARDER  
notre monde  
ENSANTÉ

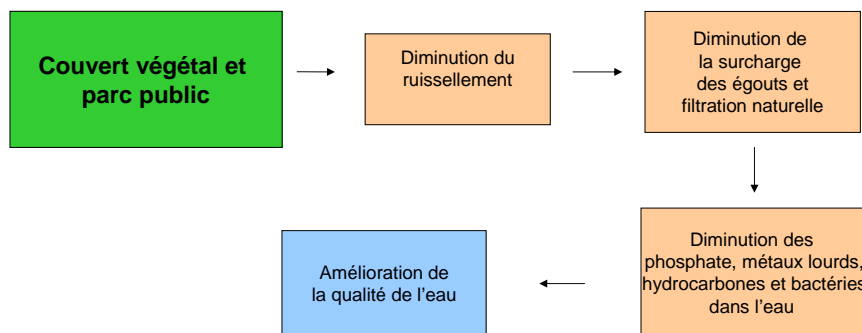
Agence de la santé  
et des services sociaux  
de Montréal  
Québec

## Impact du manque d'activité physique sur la santé

- Obésité
- Diabète
- Dyslipidémie
- Hypertension
- Infarctus du myocarde
- Insuffisance cardiaque et rénale
- Accidents vasculaires cérébraux
- Cancers
- Problème de sommeil
- Arthrose
- Etc.

GARDER  
notre monde  
EN SANTÉ

Agence de la santé  
et des services sociaux  
de Montréal  
Québec



GARDER  
notre monde  
EN SANTÉ

Agence de la santé  
et des services sociaux  
de Montréal  
Québec



Questions?

GARDER  
*notre monde*  
ENSANTÉ

Agence de la santé  
et des services sociaux  
de Montréal  
Québec 



*votre partenaire pour*  
Garder notre monde en santé

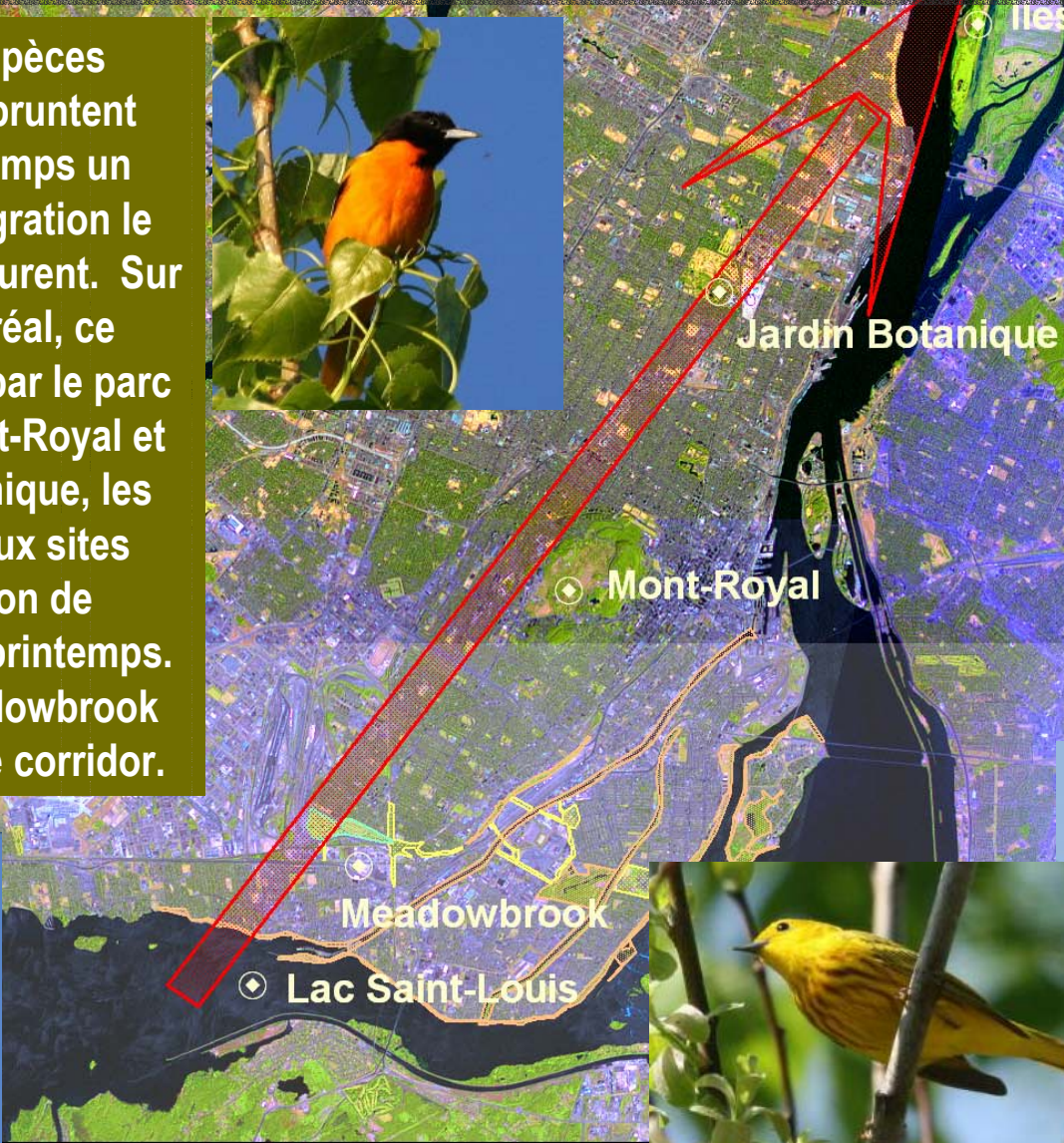
Agence de la santé  
et des services sociaux  
de Montréal  
Québec 

# Annexe 10

# Un corridor pour les oiseaux migrateurs

## *A corridor for migrating birds*

Plusieurs espèces d'oiseaux empruntent chaque printemps un corridor de migration le long du Saint-Laurent. Sur l'île de Montréal, ce corridor passe par le parc Summit, le Mont-Royal et le Jardin Botanique, les trois principaux sites d'observation de passereaux au printemps. Le terrain Meadowbrook est situé sur ce corridor.



# Liste préliminaire des espèces d'oiseaux présentes sur le terrain Meadowbrook

À noter que cette liste n'est que partielle. Un inventaire exhaustif nécessiterait un accès récurrent au site, ce qui n'est présentement pas possible.

(mars 2009)

	NOM FRANÇAIS	ENGLISH NAME	NOM SCIENTIFIQUE	SOURCE		
				MAH	DF	PA
1	Bruant à gorge blanche	White-throated sparrow	<i>Zonotrichia albicollis</i>			X
2	Bruant chanteur	Song Sparrow	<i>Melospiza melodia</i>			X
3	Bruant familier	Chipping Sparrow	<i>Spizella passerina</i>	X		
4	Canard Colvert	Mallard	<i>Anas platyrhynchos</i>			X
5	Cardinal rouge	Northern Cardinal	<i>Cardinalis cardinalis</i>	X		X
6	Carouge à épaulettes	Red-winged Blackbird	<i>Agelaius phoeniceus</i>	X		X
7	Chardonneret jaune	American Goldfinch	<i>Carduelis tristis</i>	X	X	X
8	Colibri à gorge rubis	Ruby-Throated Hummingbird	<i>Archilochus colubris</i>			X
9	Corneille d'Amérique	American Crow	<i>Corvus brachyrhynchos</i>	X		X
10	Crécerelle d'Amérique	American Kestrel	<i>Falco sparverius</i>			X
11	Épervier de Cooper	Cooper's Hawk	<i>Accipiter cooperii</i>	X		
12	Étourneau sansonnet	European Starling	<i>Sturnus vulgaris</i>	X		X
13	Faucon Emerillon	Merlin	<i>Falco columbaris</i>			X
14	Geai bleu	Blue Jay	<i>Cyanocitta cristata</i>			X
15	Goéland à bec cerclé	Ring-billed Gull	<i>Larus delawarensis</i>	X		
16	Grand pic	Pileated Woodpecker	<i>Dryocopus pileatus</i>			X
17	Grimpereau brun	Brown Creeper	<i>Certhia americana</i>			X
18	Hirondelle à front blanc	Cliff Swallow	<i>Hirundo pyrrhonota</i>			X
19	Hirondelle bicolor	Tree swallow	<i>Tachycineta bicolor</i>			X
20	Hirondelle rustique	Barn Swallow	<i>Hirundo rustica</i>		X	
21	Jaseur d'Amérique	Cedar Waxwing	<i>Bombycilla cedrorum</i>	X		X
22	Junco ardoisé	Dark-eyed Junco	<i>Junco hyemalis</i>			X
23	Martinet ramoneur	Chimney Swift	<i>Chaetura pelagica</i>	X		
24	Merle d'Amérique	American Robin	<i>Turdus migratorius</i>	X		X
25	Mésange à tête noire	Black-capped Chickadee	<i>Poecile atricapillus</i>	X		X
26	Moineau domestique	House Sparrow	<i>Passer domesticus</i>	X		X
27	Moqueur chat	Gray Catbird	<i>Dumetella carolinensis</i>	X	X	X
28	Moqueur roux	Brown Thrasher	<i>Toxostoma rufum</i>	X		
29	Oriole de Baltimore	Baltimore Oriole	<i>Icterus galbula</i>	X		X
30	Paruline flamboyante	American Redstart	<i>Setophaga ruticilla</i>	X		X
31	Paruline jaune	Yellow Warbler	<i>Dendroica petechia</i>	X		X
32	Paruline masquée	Common Yellowthroat	<i>Geothlypis trichas</i>	X		
33	Pic chevelu	Hairy Woodpecker	<i>Picoides villosus</i>	X		X
34	Pic flamboyant	Yellow-shafted Flicker	<i>Colaptes auratus</i>	X		
35	Pic maculé	Yellow-bellied sapsucker	<i>Sphyrapicus varius</i>			X
36	Pic mineur	Downy Woodpecker	<i>Picoides pubescens</i>	X		X
37	Pigeon Biset	Rock Dove	<i>Columba livia</i>			X
38	Quiscale bronzé	Common Grackle	<i>Quiscalus quiscula</i>	X		X
39	Sitelle à poitrine blanche	White-breasted Nuthatch	<i>Sitta carolinensis</i>			X
40	Tourterelle triste	Mourning Dove	<i>Zenaidura macroura</i>	X		X
41	Troglodyte familier	House Wren	<i>Troglodytes aedon</i>	X		
42	Tyran tritri	Eastern Kingbird	<i>Tyrannus tyrannus</i>			X
43	Vacher à tête brune	Brown-headed Cowbird	<i>Molothrus ater</i>	X		X
44	Viréo aux yeux rouges	Red-eyed Vireo	<i>Vireo olivaceus</i>	X		
45	Viréo mélodieux	Warbling Vireo	<i>Vireo gilvus</i>	X		

Sources :

MAH	Marie-Anne Hudson
DF	David Fletcher
PA	Patrick Asch

ENGLISH NAME	FRENCH NAME	LATIN NAME	BREEDING CONFIRMED
<b>HAWKS, EAGLES, FALCONS</b>			
Cooper's Hawk	Épervier de Cooper	<i>Accipiter cooperii</i>	
<b>GULLS, TERNS</b>			
Ring-billed Gull	Goéland à bec cerclé	<i>Larus delawarensis</i>	
<b>PIGEONS, DOVES</b>			
Mourning Dove	Tourterelle triste	<i>Zenaida macroura</i>	Yes
<b>GOATSUCKERS, SWIFTS</b>			
Chimney Swift	Martinet ramoneur	<i>Chaetura pelagica</i>	
<b>WOODPECKERS</b>			
Downy Woodpecker	Pic mineur	<i>Picoides pubescens</i>	Yes
Hairy Woodpecker	Pic chevelu	<i>Picoides villosus</i>	
Yellow-shafted Flicker	Pic flamboyant	<i>Colaptes auratus</i>	
<b>SHRIKES, VIREOS</b>			
Warbling Vireo	Viréo mélodieux	<i>Vireo gilvus</i>	
Red-eyed Vireo	Viréo aux yeux rouges	<i>Vireo olivaceus</i>	
<b>CROWS, JAYS</b>			
American Crow	Corneille d'Amérique	<i>Corvus brachyrhynchos</i>	
<b>CHICKADEES, NUTHATCHES</b>			
Black-capped Chickadee	Mésange à tête noire	<i>Poecile atricapillus</i>	
<b>CREEPERS, WRENS</b>			
House Wren	Troglodyte familier	<i>Troglodytes aedon</i>	
<b>THRUSHES</b>			
American Robin	Merle d'Amérique	<i>Turdus migratorius</i>	Yes
<b>MOCKINGBIRDS, THRASHERS</b>			
Brown Thrasher	Moqueur roux	<i>Toxostoma rufum</i>	
Gray Catbird	Moqueur chat	<i>Dumetella carolinensis</i>	
<b>STARLINGS, PIPITS, WAXWINGS</b>			
European Starling	Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Yes
Cedar Waxwing	Jaseur d'Amérique	<i>Bombycilla cedrorum</i>	
<b>WARBLERS</b>			
Yellow Warbler	Paruline jaune	<i>Dendroica petechia</i>	Yes
American Redstart	Paruline flamboyante	<i>Setophaga ruticilla</i>	
Common Yellowthroat	Paruline masquée	<i>Geothlypis trichas</i>	
<b>SPARROWS</b>			

Chipping Sparrow	Bruant familier	<i>Spizella passerina</i>	
Song Sparrow	Bruant chanteur	<i>Melospiza melodia</i>	Yes
<b>BLACKBIRDS</b>			
Red-winged Blackbird	Carouge à épaulettes	<i>Agelaius phoeniceus</i>	
Common Grackle	Quiscale bronzé	<i>Quiscalus quiscula</i>	
Brown-headed Cowbird	Vacher à tête brune	<i>Molothrus ater</i>	
Baltimore Oriole	Oriole de Baltimore	<i>Icterus galbula</i>	
<b>FINCHES</b>			
Northern Cardinal	Cardinal rouge	<i>Cardinalis cardinalis</i>	
American Goldfinch	Chardonneret jaune	<i>Carduelis tristis</i>	
<b>OLD WORLD SPARROWS</b>			
House Sparrow	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	

# Annexe 11

## Un concept alternatif permettant la protection du terrain Meadowbrook par la protection du pied de la falaise Saint-Jacques

(Ancien lac à la Loure aussi appelé la cour Turcot)

### En considérant que :

1. Le gouvernement du Québec est propriétaire de la cour Turcot. Un site nécessaire afin de créer une zone tampon de protection pour la falaise Saint-Jacques et nécessaire afin de créer un parc pour la communauté qui ne sera pas excessivement dérangé par le bruit de l'autoroute.
2. Le gouvernement du Québec a annoncé le 29 mars 2009 l'atteinte de 8% de milieux naturels protégés au Québec et l'intention de protéger 12% de milieux naturels pour 2015. Cependant, sur les 135 326km<sup>2</sup> protégés jusqu'à présent, seuls 8km<sup>2</sup> 0,006% ont été protégés sur le territoire de la CMM. Si le gouvernement du Québec entend protéger 12% de sa superficie sur le territoire de la CMM (4611m<sup>2</sup>), il sera nécessaire d'innover, les terrains étant beaucoup plus coûteux en milieu urbain.
3. Le propriétaire du terrain Meadowbrook propose présentement un développement vert de type One Planet Living afin de tenter de vendre la destruction d'un espace vert. Le concept de développement One Planet Living a plusieurs éléments intéressants dont le réaménagement d'espaces verts sur 50% de la superficie et la création d'un projet de développement résidentiel qui serait un modèle Nord-américain de développement durable. Cependant, il n'en demeure pas moins qu'il provoquera la destruction d'un des derniers espaces d'intérêt écologique du Grand Sud-Ouest de Montréal. Cet espace comporte de la végétation (arbres, fleurs printanières, fougères, etc.) provenant des forêts d'origines de Montréal, des secteurs de plaine inondable qui sont recouvert d'eau à chaque printemps, une des derniers ruisseaux non canalisés de l'île de Montréal, et un potentiel important pour les oiseaux migrateur. Il mérite donc d'être protégé.
4. Que la ville de Montréal veut qu'un développement domiciliaire soit effectué sur la présente cour Turcot. Montréal privilégie cependant que le développement soit entre l'autoroute et le canal de la Lachine. La vue sera alors sur une bande longeant le canal et un quartier industriel peu esthétique situé au sud du canal. En contrepartie, il serait possible de faire un développement domiciliaire entre le canal et la falaise Saint-Jacques. Le développement aura alors une vue sur la falaise de même que tout aménagement en pied de zone tampon en pied de falaise incluant des milieux humides, des prairies et des milieux forestiers. De plus, alors que le vent dominant pousserait la pollution de l'autoroute vers le développement proposé actuellement pour l'option sud, l'option en bordure de la falaise limiterait davantage la pollution.

Que les terrains Meadowbrook et falaise Saint-Jacques constituent les derniers espaces verts pouvant devenir des milieux d'intérêt écologique du Grand Sud-Ouest et que ces milieux sont situés au cœur de la population ayant le moins de milieux naturels à proximité au Québec. Étant donné les nombreux bénéfices sur la santé, sur la qualité de vie et sur l'image de marque d'une communauté, il est impératif de maximiser la protection tant au niveau de Meadowbrook que des terrains environnant la falaise Saint-Jacques. Ces milieux pourraient s'intégrer au sein d'une trame verte du Grand Sud-Ouest (voir plan à la fin)

## Un concept alternatif permettant la protection du terrain Meadowbrook par la protection du pied de la falaise Saint-Jacques (suite)

(Ancien lac à la Loutre aussi appelé la cour Turcot)

### Il est proposé que :

1. Le **gouvernement du Québec** effectue **une entente d'échange des portions non requises de la cour Turcot (environ 100 ha) avec le propriétaire du terrain Meadowbrook** sous condition que le développement soit effectué en imposant les restrictions suivantes :
  - a. Faire le développement selon les principes One Planet Living afin que le projet devienne LE modèle Nord Américain de développement vert qu'ils proposent actuellement pour le terrain Meadowbrook
  - b. S'assurer que le développement soit fait sur uniquement 50% de la surface (il faudra convaincre Montréal d'autoriser un développement davantage en hauteur) et que le gros des espaces verts reconstitués forme une zone tampon en bordure de la falaise Saint-Jacques avec un maximum de diversité biologique.
  - c. L'investissement que le développeur entendait effectuer pour naturaliser le 50% restant du terrain Meadowbrook soit appliqué à verdir le 50% du pied de la falaise Saint-Jacques.
  - d. Céder les terrains graduellement selon les besoins pour la reconstruction du Complexe Turcot afin que le développeur puisse commencer une partie du développement dès que possible
  - e. Imposer que les sites naturalisés soient reliés à la trame verte du Grand Sud-Ouest afin de maximiser les potentiels de mise en valeur et d'utilisation.
  - f. Imposer que Meadowbrook, la falaise Saint-Jacques et les portions naturalisés de la cour Turcot soit protégés par une servitude de conservation afin qu'ils deviennent partie intégrante du 12% d'aire protégés proposé par Jean Charest le 29 mars 2009.
2. **Qu'un programme de gestion participative** soit mis en place afin de réhabiliter et entretenir ces milieux dégradés, de les patrouiller, de développer des activités sur ces sites. Par exemple, Héritage Laurentien, qui a une équipe de bénévoles dans le secteur effectuant plus de 17 000 heures de bénévolat par année et qui reçoit annuellement de demande de bénévolat de plus de 1000 personnes par année pourrait apporter son expertise à cet effet.
3. **Qu'un fond de dotation** soit créé afin de couvrir au moins une partie des coûts d'entretien de ces milieux naturels à perpétuité. Héritage Laurentien désirerait mettre en place un fonds d'au moins cinq millions de dollars sur cinq ans, une fois en place, ce fonds couvrirait 200 000\$ de frais d'entretien annuellement. Cette campagne inclurait la création de programmes de dons en espèces ou par legs testamentaires, de dons d'actions et dons de polices d'assurance-vie. Ceci permettrait par la suite au fonds de s'accroître à perpétuité selon les appuis financiers de la communauté qui s'approprierait les milieux protégés.
4. Que les villes et le gouvernement du Québec concluent une **entente assurant les frais excédentaires reliés à l'entretien et à la naturalisation** de ces milieux. Cependant, étant donné les coûts assumés par le développeur de même que la présence du fond de dotation, ces coûts seraient moindres tant pour les villes que le gouvernement du Québec par rapport à s'ils avaient achetés et protégés ces sites.

Ainsi le gouvernement protège des espaces vert a un projet de redéveloppement de la cour Turcot qui répond à un intérêt communautaire, les villes ont des espaces verts à coût modique, Montréal a un développement domiciliaire durable qui serait un modèle Nord-américain et le développeur a son développement. Ces milieux protégeraient plus de 125 hectares dans portion du Québec avec le moins de milieux naturels accessibles à la communauté. Tous les intervenants y gagnent!





# Annexe 12



# Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées

Édité par Nigel Dudley



# Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées

## **UICN**

Fondée en 1948, l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) rassemble des Etats, des organismes publics et un large éventail d'organisations non gouvernementales au sein d'une alliance mondiale unique: plus de 1000 membres dans quelque 160 pays. L'UICN, en tant qu'Union, a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable. Afin de sauvegarder les ressources naturelles aux plans local, régional et mondial, l'UICN s'appuie sur ses membres, réseaux et partenaires, en renforçant leurs capacités et en soutenant les alliances mondiales.

Website: [www.iucn.org](http://www.iucn.org)

## **La Commission Mondiale pour les Aires Protégées (CMAP)**

La Commission mondiale pour les aires protégées (CMAP) est le 1<sup>er</sup> réseau mondial de spécialistes et directeurs d'aires protégées, comprenant plus de 1300 membres dans 140 pays. La CMAP est une commission volontaire de l'UICN parmi 6 autres. Elle est administrée par le Programme des Aires Protégées situé au Siège mondial/Secrétariat de l'UICN à Gland, Suisse.

La mission de la CMAP est de promouvoir et de gérer efficacement un réseau mondial représentatif d'aires protégées terrestres et marines, faisant partie intégrante de la mission de l'UICN.

Website: [www.iucn.org/themes/wcpa](http://www.iucn.org/themes/wcpa)

## **Conseil Régional pour l'Environnement de la Junta de Andalucia**

Le Conseil Régional pour l'Environnement de la Junta de Andalucia est l'agence responsable du gouvernement régional d'Andalousie pour la conservation de la nature, l'application des règlements environnementaux sur la façon d'utiliser les ressources naturelles, la déclaration et la gestion des aires protégées ainsi que la définition, le développement et l'implantation de la stratégie et des règles de mitigation et d'adaptation en matière de changement climatique.

## **Fundación Biodiversidad**

La Fundación Biodiversidad (Fondation Biodiversité) est une fondation sans but lucratif, fondée en 1998 en suite des engagements assumés par l'Espagne après la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique. Son activité se développe dans le domaine de la conservation, de l'étude et de l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que la coopération internationale pour le développement. Par la Coopération Internationale, la Fundación Biodiversidad réussit unir des efforts et créer des synergies, en plus de promouvoir la collaboration avec des organismes, institutions et programmes nationaux et internationaux.

## La nouvelle définition UICN d'une aire protégée

La définition de l'UICN est donnée et expliquée, phrase par phrase

Des membres de l'UICN ont travaillé ensemble pour produire une nouvelle définition d'une aire protégée qui est donnée ci-dessous. La première version de cette nouvelle définition fut préparée au cours d'une réunion sur les catégories à Almeria, en Espagne, en mai 2007, et depuis lors, elle fut successivement affinée et révisée par de nombreuses personnes au sein de la CMAP/UICN.

Une aire protégée est : « **Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés** ».

En appliquant le système des catégories, la première étape consiste à déterminer si le site répond à cette définition et la seconde à décider quelle est la catégorie la plus appropriée.

Cette définition contient beaucoup de choses en une courte phrase. Le Tableau 1 examine chaque mot et/ou phrase et développe sa signification.

Tableau 1. Explication de la définition d'une aire protégée

Phrase	Explication	Exemples et nouveaux détails
Espace géographique clairement défini	Inclut les aires terrestres, marines et côtières, d'eau douce ou une combinaison de deux ou plusieurs d'entre elles. L'« espace » a trois dimensions, p. ex. lorsque l'espace aérien au-dessus d'une aire protégée est protégé contre le vol en rase-motte ou, dans des aires marines protégées, quand une certaine profondeur d'eau ou le fond de la mer sont protégés mais que l'eau au-dessus ne l'est pas : par contre, les zones situées sous la surface ne sont parfois <i>pas</i> protégées (p. ex. ouvertes à l'exploitation minière). « Clairement défini » implique une aire définie dans l'espace avec des limites reconnues et marquées. Ces limites peuvent parfois être définies par des caractéristiques physiques qui se déplacent avec le temps (p. ex. berges de rivières) ou par des activités de gestion (p. ex. zones de non-prélèvement convenues).	La <b>Réserve Naturelle de Wolong</b> en Chine (catégorie Ia, terrestre) ; le <b>Parc National du Lac Malawi</b> , au Malawi (catégorie II, principalement eau douce) ; la <b>Réserve Marine des Baies de Masinloc et d'Oyon</b> aux Philippines (catégorie Ia, principalement marine) sont des exemples d'aires situées dans des biomes très différents mais qui sont toutes des aires protégées.
reconnu	Implique que la protection peut inclure toute une gamme de types de gouvernance déclarés par la population ainsi que ceux identifiés par l'état, mais que de tels sites doivent être reconnus d'une certaine façon (en particulier en étant repris sur la liste de la Base de données mondiale sur les aires protégées – BDMAP).	L' <b>Anindilyakwa Indigenous Protected Area</b> (IPA) fut auto-déclarée par les communautés aborigènes de la Péninsule de Groote Eylandt ; c'est une des nombreuses aires du patrimoine communautaire (IPA) reconnues par le gouvernement.
consacré	Implique un certain engagement contraignant envers la conservation à long terme passant par, p.ex. : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conventions et accords internationaux</li> <li>• Loi nationale, provinciale et locale</li> <li>• Droit coutumier</li> <li>• Engagements des ONG</li> <li>• Fiducies privées et politiques des sociétés</li> <li>• Programmes de certification.</li> </ul>	Cradle Mountain – <b>Lake St Clair National Park</b> en Tasmanie, Australie (catégorie II, état); <b>Nabanka Fish Sanctuary</b> , Philippines (aire du patrimoine communautaire); <b>Port Susan Bay Preserve</b> , Washington, USA (privée) sont tous des aires protégées mais leur structure juridique varie considérablement.
géré	Suppose quelques démarches actives pour conserver les valeurs naturelles (et éventuellement d'autres) pour lesquelles l'aire protégée fut créée ; notons que « géré » peut inclure la décision de laisser l'aire intacte si c'est la meilleure stratégie de conservation.	De nombreuses options sont possibles. Par exemple, le <b>Kaziranga National Park</b> , en Inde (catégorie II) est géré principalement en contrôlant le braconnage et en retirant les espèces invasives ; les îles de l' <b>Archipelago National Park</b> en Finlande sont gérées en employant des méthodes agricoles traditionnelles pour préserver les espèces associées aux prairies.

Tableau 1. Explication de la définition d'une aire protégée (suite)

Phrase	Explication	Exemples et nouveaux détails
par tout moyen efficace, juridique ou autre	Signifie que les aires protégées doivent être soit enregistrées, c.-à-d. reconnues dans le cadre de la loi civile statutaire), soit reconnues par une convention ou un accord international, ou encore gérées par d'autres moyens efficaces mais non enregistrés, comme les réglementations traditionnelles reconnues selon lesquelles fonctionnent les aires du patrimoine communautaire ou les politiques d'organisations non gouvernementales confirmées.	Le <b>Flinders Range National Park</b> , en Australie, est géré par l'autorité de l'Etat de l'Australie du Sud ; l' <b>Attenborough Nature Reserve</b> en GB est gérée par le Nottinghamshire Wildlife Trust en association avec la société productrice de gravier qui possède le site ; et l' <b>Alto Fragua Indiwasi National Park</b> de Colombie est géré par les populations ingano.
afin d'assurer	Implique une certaine efficacité. C'est un nouvel élément qui n'était pas présent dans la définition de 1994 mais qui a été fermement requis, entre autres, par de nombreux gestionnaires d'aires protégées. Bien que la catégorie soit toujours déterminée par les objectifs, l'efficacité de gestion sera progressivement notée dans la Base de données mondiale sur les aires protégées et, avec le temps, elle deviendra un critère important qui contribuera à l'identification et à la reconnaissance des aires protégées.	La <b>Convention sur la diversité biologique</b> demande aux Parties de procéder à des évaluations de l'efficacité de la gestion.
à long terme	Les aires protégées doivent être gérées dans la durée et non comme une stratégie de gestion temporaire	Des mesures temporaires, comme les mises en jachères de courte durée bénéficiant de financements, les rotations dans la gestion de forêts d'exploitation ou des zones de pêche mises sous protection temporaire ne sont pas des aires protégées telles que les reconnaît l'UICN.
la conservation	Dans le contexte de cette définition, la conservation fait référence au maintien <i>in-situ</i> d'écosystèmes et d'habitats naturels et semi-naturels et de populations viables d'espèces dans leurs environnements naturels et, dans le cas d'espèces domestiquées ou cultivées (voir la définition de l'agrobiodiversité dans l'Annexe), dans l'environnement où elles ont développé leurs propriétés distinctives.	Le <b>Parc National de Yellowstone</b> aux USA (catégorie II) a des buts de conservation centrés particulièrement sur le maintien de populations viables d'ours et de loups, mais avec l'objectif plus large de préserver le bon fonctionnement de tout l'écosystème.
de la nature	Dans ce contexte, la nature fait <i>toujours</i> référence à la biodiversité aux niveaux génétique, de l'espèce et de l'écosystème et aussi, souvent, à la géodiversité, le modelé, et d'autres valeurs naturelles plus générales.	Le <b>Bwindi Impenetrable Forest National Park</b> en Ouganda (catégorie II) est tout d'abord géré pour protéger les forêts de montagne naturelles et particulièrement les gorilles de montagne. L' <b>Island of Rum National Nature Reserve</b> , en Ecosse, (catégorie IV) fut créée pour protéger ses caractéristiques géologiques uniques.
et les services écosystémiques qui lui sont associés	Signifie ici les services de l'écosystème qui sont liés mais n'interfèrent pas avec les objectifs de la conservation de la nature. Ils peuvent comprendre des services d'approvisionnement comme l'eau et la nourriture ; des services de régulation comme celles des inondations, des sécheresses, de la dégradation des sols et des maladies ; des services de soutien comme la formation des sols et le cycle des nutriments ; et des services culturels comme les avantages récréatifs, spirituels, religieux et autres avantages non matériels.	De nombreuses aires protégées fournissent aussi des services écosystémiques : p.ex. le <b>Gunung Gede National Park</b> à Java, Indonésie (catégorie II), qui aide à fournir de l'eau douce à Jakarta et le <b>Parc National des Sundarbans</b> , au Bangladesh (catégorie IV) qui aide à protéger la côte contre les inondations.

Tableau 1. Explication de la définition d'une aire protégée (suite)

Phrase	Explication	Exemples et nouveaux détails
Valeurs culturelles	<p>Inclut celles qui n'interfèrent pas avec le résultat de la conservation (<i>toutes</i> les valeurs culturelles d'une aire protégée devraient répondre à ce critère), y compris en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>celles qui contribuent aux résultats de la conservation (p.ex. les pratiques de gestion traditionnelles dont les espèces clés sont devenues tributaires) ;</li> <li>celles qui sont elles-mêmes menacées.</li> </ul>	<p>De nombreuses aires protégées contiennent des sites sacrés : ex. le <b>Nyika National Park</b> au Malawi qui a un bassin, une chute et une montagne sacrés. La gestion traditionnelle des forêts qui ont fourni le bois pour la construction de temples, au Japon, a donné certaines des plus anciennes forêts du pays, comme la forêt primaire protégée à l'extérieur de <b>Nara</b>. Les forêts de <b>Kaya</b> sur la côte kényane sont protégées aussi bien pour leur biodiversité que pour leurs valeurs culturelles.</p>

## Les aspects tridimensionnels des aires protégées

Dans certaines situations, les aires protégées doivent prendre en compte l'impact des activités humaines en trois dimensions. Les questions peuvent inclure p.ex. : protéger l'espace au-dessus d'une aire protégée contre toute perturbation d'avions passant à basse altitude, des vols d'hélicoptères ou de montgolfières, et limiter toute activité humaine sous sa surface, comme l'exploitation minière ou toute autre activité extractive. Les problèmes qui concernent spécifiquement les eaux marines ou intérieures incluent la pêche, le dragage, la plongée et le bruit sous la surface. Un certain nombre de pays ont inscrit cet aspect tridimensionnel dans leur législation sur les aires protégées ; p.ex. Cuba qui interdit l'exploitation minière sous des aires protégées. L'UICN encourage les gouvernements à envisager une disposition légale générale pour protéger les aires protégées des activités intrusives au-dessus et/ou en dessous du sol et sous l'eau. Elle encourage les gouvernements à s'assurer que des évaluations soient faites pour vérifier les effets potentiels de telles activités avant de prendre une décision quant à leur autorisation et, le cas échéant, quant aux limites ou aux conditions particulières qu'il faut fixer.

## Principes

La définition devrait être appliquée dans le contexte d'un ensemble de principes connexes, soulignés ci-dessous

- Pour l'UICN, seules les aires dont le principal objectif est de conserver la nature peuvent être considérées comme des aires protégées ; cela peut inclure de nombreuses aires qui ont aussi d'autres buts de même importance, mais en cas de conflit, la conservation de la nature sera prioritaire ;

- Les aires protégées doivent empêcher, ou éliminer si nécessaire, toute exploitation ou pratique de gestion qui serait préjudiciable à leurs objectifs de départ ;
- Le choix de la catégorie devrait se fonder sur l(es) objectif(s) premier(s) déclaré(s) pour chaque aire protégée ;
- Le système ne se veut pas hiérarchique ;
- Toutes les catégories apportent une contribution à la conservation mais il faut choisir les objectifs en fonction de la situation considérée ; les catégories ne sont pas toutes aussi utiles dans chaque situation ;
- Toute catégorie peut exister avec tout type de gouvernance et *vice versa* ;
- Il faudrait encourager toute une variété d'approches de gestion dans la mesure où elles reflètent les nombreuses façons dont les communautés, de par le monde, expriment la valeur universelle du concept d'aire protégée ;
- La catégorie doit être changée si une évaluation montre que les objectifs déclarés de gestion à long terme ne correspondent pas à ceux de la catégorie attribuée ;
- Cependant, la catégorie n'est pas le reflet de l'efficacité de gestion ;
- Les aires protégées devraient normalement préserver ou, idéalement, accroître le caractère naturel de l'écosystème à protéger ;
- La définition et les catégories d'aires protégées ne doivent pas être utilisées comme une excuse pour déposséder des personnes de leurs terres.

## Définition d'un système d'aires protégées et l'approche par écosystème

Les catégories doivent être appliquées dans le contexte des systèmes d'aires protégées nationaux ou autres et dans le cadre d'une approche par écosystème

L'UICN insiste sur le fait que les aires protégées ne doivent pas être considérées comme des entités isolées mais comme faisant partie de paysages de conservation plus vastes, qui comprennent tant des systèmes d'aires protégées que des approches de la conservation par écosystème plus larges, qui sont mises en œuvre dans tout le paysage terrestre ou marin. La section suivante donne des définitions résumées de ces deux concepts.

### Système d'aires protégées

La raison d'être primordiale d'un système d'aires protégées est d'augmenter l'efficacité de la conservation *in-situ* de la biodiversité. L'UICN suggère que la réussite à long terme de la conservation *in-situ* exige que le système mondial d'aires protégées comprenne un exemple représentatif de chaque écosystème différent du monde (Davey 1998). La CMAP/UICN caractérise un système d'aires protégées par le fait qu'il possède cinq éléments liés (Davey 1998 avec ajouts) :

- **Représentativité, globalité et équilibre** : comprend les meilleurs exemples de la gamme complète des types d'environnement dans un pays ; inclut la mesure dans laquelle les aires protégées offrent un échantillonnage équilibré des types d'environnement qu'elles sont censées représenter.
- **Pertinence** : intégrité, étendue spatiale et disposition des unités constituantes suffisantes pour, avec une gestion efficace, supporter la viabilité des processus environnementaux et/ou des espèces, des populations et des communautés qui constituent la biodiversité du pays ;
- **Cohésion et complémentarité** : contribution positive de chaque aire protégée à l'ensemble des objectifs de conservation et de développement durable définis pour le pays.
- **Cohérence** : application normalisée des objectifs de gestion, des politiques et des classifications dans des conditions comparables, de sorte que la raison d'être de chaque aire protégée d'un système est claire pour tous et que l'on maximise les chances que la gestion et l'utilisation appuient les objectifs.
- **Rentabilité, efficacité et équité** : un équilibre approprié entre les coûts et les bénéfices, et une équité adéquate dans leur répartition ; ceci inclut l'efficacité : le nombre et la surface minimum des aires protégées nécessaires pour atteindre les objectifs du système.

En 2004, le Programme de travail sur les aires protégées de la CDB a fourni quelques critères pour les systèmes d'aires protégées dans l'objectif général du Programme pour

établir et préserver « *des systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées qui soient globaux, efficacement gérés et écologiquement représentatifs* ».

### Approches par écosystème

L'UICN croit que les aires protégées devraient être intégrées dans des systèmes d'aires protégées cohérents, et que ces systèmes devraient eux-mêmes être inclus dans des approches plus larges de la conservation et de l'utilisation de la terre et de l'eau, qui comprennent aussi bien la protection de la terre et de l'eau qu'une large variété d'approches de gestion durable. Ceci est dans la lignée des Principes du Malawi de la CDB (CDB/COP4, 1998), qui soulignent l'importance des stratégies d'utilisation durable. Ces stratégies de conservation à plus large échelle sont appelées selon les cas « approches à l'échelle du paysage », « approches biorégionales » ou encore « approches par écosystème ». Lorsque ces approches comprennent la conservation d'aires qui connectent des aires protégées entre elles, les termes « conservation de la connectivité » sont utilisés. Chaque aire protégée particulière devrait, dès lors, autant que possible, contribuer à l'ensemble des aires protégées nationales et régionales ainsi qu'aux plans de conservation à grande échelle.

L'approche par écosystème est un cadre plus large pour planifier et développer la conservation et l'aménagement des terres et des eaux de façon intégrée. Dans ce contexte, les aires protégées sont un outil important – peut-être le plus important de tous.

La CDB définit l'approche par écosystème comme : « *une stratégie pour la gestion intégrée des terres, de l'eau et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable...* » (CDB 2004).

### Catégories

Chaque catégorie est décrite sous une série d'en-tête :

- Objectif(s) premier(s)
- Autres objectifs
- Caractéristiques marquantes
- Rôle dans le paysage terrestre ou marin
- Ce qui rend la catégorie unique
- Questions à considérer

- Certains « monuments » dits tels peuvent exiger la protection d'un écosystème plus vaste pour subsister – par exemple, une chute d'eau peut avoir besoin de la protection d'un bassin complet pour préserver son débit.

## Catégorie IV : Aire de gestion des habitats ou des espèces

Les aires protégées de la catégorie IV visent à protéger des espèces ou des habitats particuliers, et leur gestion reflète cette priorité. De nombreuses aires protégées de la catégorie IV ont besoin d'interventions régulières et actives pour répondre aux exigences d'espèces particulières ou pour maintenir des habitats, mais cela n'est pas une exigence de la catégorie.

Avant de choisir une catégorie, il faut d'abord vérifier que le site répond à la définition d'une aire protégée (page 10).

### Objectif premier

- Maintenir, conserver et restaurer des espèces et des habitats.<sup>5</sup>

### Autres objectifs

- Protéger les formations végétales ou d'autres caractéristiques biologiques par des approches de gestion traditionnelles ;
- Protéger des fragments d'habitats comme composants de stratégies de conservation à l'échelle du paysage terrestre ou marin ;
- Développer l'éducation du public et son appréciation des espèces et /ou des habitats concernés ;
- Offrir un moyen qui permet aux résidents des villes d'être régulièrement en contact avec la nature.

### Caractéristiques marquantes

Les aires protégées de la catégorie IV aident d'habitude à protéger ou à restaurer : (1) les espèces végétales d'importance internationale, nationale ou locale ; (2) des espèces animales d'importance internationale, nationale ou locale, y compris les espèces sédentaires ou migratrices ; et/ou (3) des habitats. La taille des aires varie : elle peut être souvent relativement petite mais ceci n'est pas une caractéristique marquante. La gestion varie en fonction des besoins. La protection peut suffire pour préserver des espèces et/ou des habitats particuliers. Cependant, comme les aires protégées de la catégorie IV incluent souvent des *fragments* d'un écosystème, ces aires peuvent ne pas être auto-suffisantes et exiger des interventions actives et régulières de la gestion pour garantir la survie d'habitats spécifiques et/ou pour satisfaire aux exigences d'espèces particulières. Un certain nombre d'approches peuvent convenir :

- **Protection d'une espèce particulière** : pour protéger une espèce cible particulière qui sera habituellement menacée (p.ex. une des dernières populations restantes) ;
- **Protection des habitats** : pour préserver ou restaurer des habitats, qui sont souvent des fragments d'écosystèmes ;
- **Gestion active pour préserver une espèce cible** : pour préserver des populations viables d'espèces particulières, ce qui peut comprendre par exemple la création ou le maintien d'un habitat artificiel (comme la création d'un récif artificiel), la fourniture de compléments alimentaires, ou d'autres systèmes de gestion active ;
- **Gestion active d'écosystèmes naturels ou semi-naturels** : pour préserver des habitats naturels ou semi-naturels qui sont trop petits ou trop profondément altérés pour être auto-suffisants, p.ex. si les herbivores naturels sont absents, ils pourraient être remplacés par du bétail domestique ou par des coupes manuelles ; ou si l'hydrologie a été modifiée, il peut être nécessaire de recourir aux drainages ou à l'irrigation artificiels ;
- **Gestion active d'écosystèmes définis par leurs qualités culturelles** : pour maintenir des systèmes de gestion culturels lorsqu'ils sont associés à une biodiversité unique. L'intervention doit être continue parce que l'écosystème a été créé ou, au moins substantiellement modifié par la gestion. Le *but premier* de la gestion est le maintien de la biodiversité associée.

Une gestion active signifie que le fonctionnement général de l'écosystème est modifié, par exemple en stoppant la succession naturelle, en fournissant un complément alimentaire ou en créant des habitats artificiels ; c.-à-d. que la gestion va souvent inclure bien plus que la simple réponse aux menaces comme le braconnage ou les espèces invasives, étant donné que ces activités-là ont lieu dans pratiquement toutes les aires protégées de quelque catégorie que ce soit et qu'elles ne sont donc pas caractéristiques. Les aires protégées de la catégorie IV sont en général accessibles au public.

### Rôle dans le paysage terrestre ou marin

Les aires protégées de la catégorie IV servent souvent à « boucher les trous » dans des stratégies de conservation en protégeant des espèces ou des habitats clés dans des écosystèmes. Elles peuvent, par exemple, servir à :

- Protéger des populations d'espèces en danger critique d'extinction qui requièrent des interventions de gestion particulières pour garantir leur survie ;

<sup>5</sup> Ceci est un changement par rapport aux lignes directrices de 1994 qui définissaient la catégorie IV comme des aires protégées qui nécessitaient des interventions actives régulières de la gestion. Ce changement fut apporté parce que c'était la seule catégorie définie par le processus de gestion plutôt que par son objectif final et parce que, ce faisant, cela signifiait que de petites réserves destinées à protéger des habitats ou des espèces particuliers avaient tendance à rester en dehors du système de catégories.

- Protéger des habitats rares ou menacés, y compris des fragments d'habitats ;
- Garantir des étapes-relais (endroits où les espèces migratrices peuvent se reposer et se nourrir) ou des sites de reproduction ;
- Fournir des stratégies et des options de gestion flexibles dans les zones tampons qui entourent – ou des corridors pour assurer la connectivité entre – des aires plus strictement protégées, et qui sont plus acceptables pour les communautés locales et pour d'autres parties prenantes ;
- Préserver des espèces qui sont devenues dépendantes de paysages culturels là où leurs habitats d'origine ont disparu ou ont été altérés.

### Qu'est-ce qui fait que la catégorie IV est unique ?

La catégorie IV offre une approche de gestion, avec ou sans intervention, utilisée dans des aires qui ont déjà subi des modifications substantielles.

#### La catégorie IV diffère des autres catégories des façons suivantes :

Catégorie Ia	Les aires protégées de la catégorie IV ne sont pas strictement protégées contre toute utilisation humaine ; des recherches peuvent s'y faire, mais c'est généralement un objectif secondaire.
Catégorie Ib	Les aires protégées de la catégorie IV ne peuvent pas être décrites comme des aires « de nature sauvage » telles que les définit l'UICN. Nombre d'entre elles feront l'objet d'interventions de gestion qui sont contraires au concept de nature sauvage propre à la catégorie Ib ; et celles qui restent non gérées sont susceptibles d'être trop petites pour répondre aux objectifs de la catégorie Ib.
Catégorie II	Les aires protégées de la catégorie IV orientent leur conservation vers des espèces ou des habitats particuliers et peuvent, par conséquent, accorder moins d'importance à d'autres éléments de l'écosystème, alors que les aires protégées de la catégorie II visent à protéger des écosystèmes fonctionnels complets. Les catégories II et IV peuvent, dans certaines circonstances, se ressembler beaucoup, et la distinction porte, en partie, sur la question de l'objectif – c.-à-d. si le but est de protéger au maximum la totalité de l'écosystème (catégorie II) ou s'il se concentre sur la protection de quelques espèces ou habitats clés (catégorie IV).

Catégorie III	L'objectif des aires protégées de la catégorie IV est de nature plus biologique alors que la catégorie III est davantage centrée sur le site et plus orientée sur la morphologie et la culture.
Catégorie V	Les aires protégées de la catégorie IV visent à protéger des espèces et des habitats identifiés et ciblés alors que la catégorie V veut protéger des habitats terrestres ou marins complets comprenant une valeur ajoutée pour la conservation de la nature. Les aires protégées de la catégorie V ont des caractéristiques socioculturelles qui peuvent être absentes dans la catégorie IV. Même si les aires protégées de la catégorie IV peuvent utiliser une approche de gestion traditionnelle, ce sera explicitement pour préserver des espèces associées dans le cadre d'un plan de gestion et non, de manière plus large, comme facette d'une approche de gestion qui inclut une gamme variée d'activités lucratives.
Catégorie VI	Les interventions de gestion dans les aires protégées de la catégorie IV sont d'abord destinées à préserver des espèces ou des habitats alors que dans les aires protégées de la catégorie VI, elles sont destinées à relier la conservation de la nature à l'utilisation durable des ressources. Comme celles de la catégorie V, les aires protégées de la catégorie VI sont généralement plus grandes que dans la catégorie IV.

### Questions à considérer

- De nombreuses aires protégées de la catégorie IV se situent dans des paysages terrestres ou marins très peuplés, où la pression humaine est comparativement plus forte, que ce soit en termes d'utilisation illégale potentielle ou en nombre de visites.
- Les aires protégées de la catégorie IV qui s'appuient sur des interventions de gestion régulières ont besoin de ressources appropriées de la part de l'autorité de gestion et peuvent être relativement coûteuses à entretenir à moins que le travail ne soit réalisé bénévolement par les communautés locales ou par d'autres personnes.
- Comme elles protègent habituellement une partie d'écosystème, la réussite à long terme de la gestion des aires protégées de la catégorie IV nécessite un suivi attentif et un accent encore plus important que d'habitude sur des approches globales par écosystème et sur une gestion compatible dans d'autres parties du paysage terrestre ou marin.

# Annexe 13

M. J. G. Boutin  
Mr. R. Lafrenière  
n.t.

**Institut de recherche en biologie végétale**

4101 est rue Sherbrooke, Montréal (Québec) H1X 2B2  
Tél.: (514) 872-0272 Fax: (514) 872-9406

Mercredi 1er juin 1994

Madame Kay Wolofsky  
8252 Guelph Road  
Côte St-Luc  
Québec  
H4W 1J4

REÇU  
RECEIVED  
15h  
01 JUN 1994 12  
CITÉ DE CITY OF  
CÔTE SAINT-LUC  
n.t.

OBJET : La valeur écologique du terrain de golf de Meadowbrook

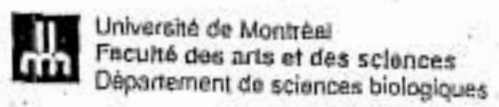
Chère Madame,

Je vous transmets mes réflexions suite à notre rencontre du 31 mai dernier sur le site du terrain de golf de Meadowbrook.

*Concernait la présence et la valeur des arbres sur le terrain :*

Lors de ma visite j'ai constaté la présence de nombreux arbres de grandes valeurs. Plusieurs d'entre eux doivent avoir plus de 75 ans et constituent probablement des vestiges de la forêt naturelle laissée en place par les agriculteurs du début du siècle. Il n'y a pas eu de décompte précis de fait, mais j'ai tout de même observé plusieurs tilleuls (*Tilia americana*, basswood), des frênes blancs (*Fraxinus americana*, white ash), quelques cerisiers tardifs (*Prunus serotina*, black cherry), des caryers à noix amères (*Carya cordiformis*, bitternut hickory). De par leur nature et leurs dimensions ces arbres ont tous acquis une grande valeur et constituent un héritage inestimable du passé. Par ailleurs, j'ai également observé plusieurs saules blancs (*Salix alba*, white willow) de fortes dimensions de même que des érables argentés (*Acer saccharinum*, silver maple) qui, en dépit qu'ils aient été plantés plus récemment, représentent également d'importants acquis pour le territoire.

S'il advenait qu'un développement domiciliaire soit construit je crois qu'il y aurait lieu de s'inquiéter pour la survie de tous ces arbres. Étant donné leur taille et leur âge il faudrait



leur attribuer un périmètre de protection important qu'il sera probablement difficile de respecter compte tenu des constructions prévues. On pourra toujours prétendre qu'en remplacement de ces arbres matures, d'autres plus jeunes seront plantés, mais cet état de fait ne saurait substituer la véritable valeur d'un arbre qui a réussi à vivre pendant plusieurs décennies et qui est parvenu à atteindre un tel développement.

*Concernant la valeur écologique du territoire :*

Le principal intérêt écologique du territoire réside probablement dans le rôle de tampon qu'il joue. Le terrain de golf Meadowbrook constitue une superficie importante qui sépare des quartiers à vocations fort différentes. D'un côté la zone industrielle de Ville St-Pierre, de l'autre des quartiers résidentielles de Côte St-Luc et de Montréal Ouest. Le développement du secteur en zone domiciliaire aurait pour effet de détruire cette zone tampon essentielle, je crois, à la qualité de vie et l'environnement des résidents. Le territoire de Meadowbrook supporte une diversité importante d'espèces végétales et animales dont plusieurs sont menacées de disparaître suite au développement d'un complexe domiciliaire. À l'échelle de l'Île de Montréal les espaces verts se font de plus en plus rares et chaque fois qu'un terrain boisé disparaît c'est un morceau de nature et toute la diversité biologique qui disparaît en même temps. Le territoire comme celui dont il est question constitue une île dans un océan d'asphalte et de béton, le projet de développement la menace de disparition et cette disparition aura certes des conséquences sur les populations de plantes, d'oiseaux et des autres animaux de l'ensemble de l'environnement de la région.

Tenant compte de l'ensemble de ces remarques je considère qu'il serait opportun que les municipalités de Ville St-Pierre et Côte St-Luc considèrent le potentiel extraordinaire de ce territoire et qu'elles veillent à sa préservation.

Bien à vous,

Michel Labrecque  
Tree physiologist

# Annexe 14

## Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables - LE MINISTRE SIMARD SOUHAITE DOUBLER LE NOMBRE D'ESPÈCES PROTÉGÉES

QUÉBEC, le 27 mars /CNW Telbec/ - Le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, M. Serge Simard, a présenté aujourd'hui la liste de 21 espèces fauniques ainsi que la description des caractéristiques de l'habitat de six espèces qu'il souhaite voir ajouter au Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats, en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables.

«Le gouvernement du Québec pose des gestes concrets en matière de protection de la diversité biologique sur son territoire. Il porte une attention particulière aux espèces qui se trouvent en situation précaire en raison des menaces à leur survie», a indiqué le ministre Simard.

Cet ajout ferait passer de 18 à 38 le nombre d'espèces fauniques désignées menacées ou vulnérables au Québec, car une espèce déjà désignée, le caribou de la Gaspésie, changerait de statut, passant de vulnérable à menacée.

«Cette démarche s'inscrit dans la continuité de l'engagement du gouvernement du Québec à l'égard de la diversité biologique et de la protection des espèces en situation précaire sur son territoire. Le gouvernement assume ainsi ses responsabilités en matière de protection de la biodiversité sur son territoire», a réitéré M. Simard.

Une espèce menacée se définit comme toute espèce dont la disparition est appréhendée alors qu'une espèce est considérée comme vulnérable quand sa survie est précaire même si sa disparition n'est pas appréhendée. Ces nouvelles désignations donneront lieu à l'établissement de mesures visant à réduire les menaces contribuant à leur déclin ou affectant leur survie au cours des prochaines années.

### Source:

Jolyane Pronovost  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre délégué aux Ressources  
naturelle et à la Faune  
Téléphone: 418 643-7295

<<

### ANNEXE

Voici la liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables que le gouvernement souhaite ajouter au Règlement :

#### Poissons :

- Méné d'herbe (espèce vulnérable)
- Lamproie du Nord (espèce menacée)
- Chevalier de rivière (espèce vulnérable)
- Dard de sable (espèce menacée)

#### Amphibiens et reptiles :

- Salamandre sombre des montagnes (espèce menacée)
- Salamandre pourpre (espèce vulnérable)
- Tortue mouchetée (espèce menacée)
- Tortue musquée (espèce menacée)
- Tortue luth (espèce menacée)

#### Mammifères :

- Caribou des bois, écotype montagnard, population de la Gaspésie (espèce menacée)
- Ours blanc (espèce vulnérable)

#### Insecte :

- Satyre fauve des Maritimes (espèce menacée)

#### Oiseaux :

- Sterne de Dougall (espèce menacée)
- Petit blongios (espèce vulnérable)
- Paruline azurée (espèce menacée)
- Râle jaune (espèce menacée)

- Garrot d'Islande (espèce vulnérable)
  - Pic à tête rouge (espèce menacée)
  - Grive de Bicknell (espèce vulnérable)
  - Sterne caspienne (espèce menacée)
  - Arlequin plongeur (espèce vulnérable)
- >>

-30-

---

[Autres communiqués diffusés par cet organisme](#)

[Envoyez ce communiqué à une adresse électronique](#)

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2009](#)

## Meadowbrook Plant Inventory

June 2005 and Spring/Summer 2006

(Mainly based on photos taken by Avrom Shtern/ June 2005 Inventory conducted by David Fletcher and Avrom Shtern.)

### VSP/Lachine side:

1. **Shagbark Hickory**
2. Alternate Leaved Dogwood
3. American Elm
4. Non-native Orchid
5. Bur Oak
6. Planckton, Cyclops, (Crustacean), Isopods, (Crustacean), and Tubifex Worms found in Little St. Pierre River, (South Branch Tributary.).
7. Silver Maples
8. Eastern Cottonwood
9. **Hackberry, (also called Nettle Tree/Micocoulier, [FR], Ulmaceous genus *Celtis*, [L].)**
10. Viburnum Trilobum
11. Hawthorn
12. Green Ash/Red Ash with downy leaves.
13. Marginal Shield Fern
14. Sensitive Fern
15. False Solomon's Seal
16. Horsetail
17. Spinalose Shield Fern
18. Staghorn Sumac
19. Elderberry, (*Sambucus Canadensis*.).
20. Black Willow

21. Lombardy Poplar, (Non-native), [Afflicted by fungal blight.]
22. Hybrid Poplar

Cote St. Luc Side:

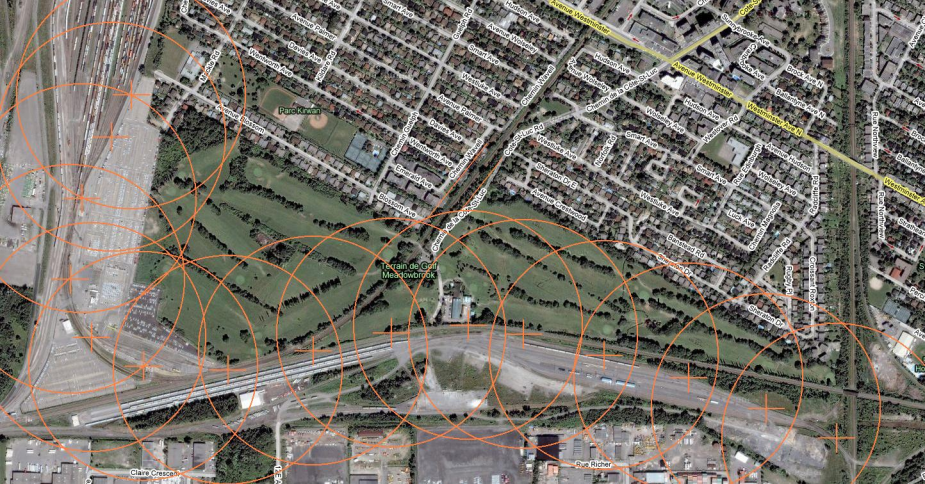
23. Northern Blue Violet
24. Poison Ivy
25. Ostich Fern
26. Mountain Ash
27. American Elm, (poss. Slippery Elm as well which has robust leaves.)

Cote St. Luc Meadowbrook Forest/Marsh Area, 2006:

28. Birch
29. Burdock, (Daisy Family.)
30. Canada Anemone, (Meadowbrook Forest.)
31. Thimbleberry, (North American Black Raspberry, Rubus Occidentalis, Rubus Odoratus and related species, [L]; Meadowbrook Forest.)
32. Day Lily/Tiger Lily, (Asian heritage, Liliium Lancifolium, [L].) (Ornamental.)
33. Campanula, (Deep blue-purple bell-shaped flower, Meadowbrook Forest.)
34. Wild Rose
35. Bullfrog, (Marsh area.)
36. Canada Anemone, (Meadowbrook Forest.)
37. Mandrake, (Mayapple), (Meadowbrook Forest.)
38. Monarch Butterfly
40. Red Fox
41. Groundhog

42. Raccoon
43. Warbler
44. Goldfinch
45. Woodpecker
46. Catbird
47. Bulrush
48. Cattail
49. Purple Loosestrife, [Non-native/invasive.]
50. Brown-eyed Susans
51. White Wild Roses
52. Service Berry, (Seen at other times on both sides of Meadowbrook.)
53. Bird Swallow, (Seen at other times on both sides of Meadowbrook.); (*Hirundo rustica*, [L].)
54. Eastern Cottonwood

# Annexe 15



Parc Kiwan

Terrain de Golf Meadowbrook

Claire Crescent

Rue Richer

Avenue Westminister

Westminister Ave N

Westminister

# Annexe 16



Meadowbrook must be preserved as a part of the Trame Verte

Oral presentation by Jo Ann Goldwater  
Les Amis de Meadowbrook

le 6 mai, 2009

Les Amis de Meadowbrook  
514-484-8668  
[savemeadow@yahoo.ca](mailto:savemeadow@yahoo.ca)  
[www.lesamisdemeadowbrook.org](http://www.lesamisdemeadowbrook.org)

My name is Jo Ann Goldwater and I have been working with Les Amis de Meadowbrook for 20 years.

I believe that some of you are new to this issue, but we go back to 1989. We are a grass roots group of citizens from the west and southwest who are dedicated to preserving Meadowbrook as a green space, and making it an area that is accessible to all. It is a cause that we believe in and we are fighting for with a passion.

That's why our volunteers have spent countless hours working on briefs, and preparing Town Hall meetings that were attended by hundreds. In addition to giving our time, Avrom Shtern, Wendy Dodge and I have used our own resources for photocopying, photos, research and other materials. There are many who did this before us, including Kay Wolofsky, and Howard Barza, two of the founders of Les Amis, who are here tonight. We also have to remember Jack Cabot, a tireless worker for the cause who died recently.

We've been to commissions, written papers, done interviews with the press, put together comprehensive briefs, and Meadowbrook has always been recognized as an important green space. In 2004, the OCPM recommended that Meadowbrook be added to the list of ecoterritoires, but until now no action has ever been taken to ensure that it will remain green for future generations.

In 1995 when the developer opened up a sales office there we were out every Sunday, giving out brochures "Buyer beware". Here are pictures of some of us, including me, standing in Sheraton Park, near the entrance to the golf course. The developer did not sell one house.

Meadowbrook is not suitable for residential development and it was never meant to be developed. That is why CP made it into a golf course and recreational area for its employees around 1917. There are problems with access, flooding, proximity to rail yards, tracks, and an industrial park.

Those of us living in the area can attest to the noise of the trains, especially at night and the pollution from the industrial park in Lachine. We were there in 2003, when the fumes were spewing up from an asphalt plant polluting the air.

The island of Montreal desperately needs more green space to improve the quality of life for all its residents. The physical health and psychological well being of all our citizens depends on increasing the amount of green space available to them. Meadowbrook is a buffer against the Industrial Park in Lachine, and it has been said that it is the lungs of the west end of the city. Many studies have shown that the accessibility to areas where city residents can participate in outdoor activities, such as walking trails, cross country skiing, and cycling brings many health benefits and decreased disease.

Meadowbrook must never be developed. Once the trees are cut down, and the animals are driven out by bulldozers, they are gone forever and can never be replaced. There can be no better use for this land but to create a park that would link up to the Trame Verte. It would be a wonderful park open to thousands of Montrealers for outdoor activities and bird watching. This would be a benefit to all, and could really become a great asset to the city of Montreal.



**Oral Presentation: Tabling of Written Brief by Les Amis de Meadowbrook on the Agglomeration of Montreal's "Policy On The Protection And Enhancement Of Natural Habitats"**

Oral presentation compiled by Avrom David Shtern  
Les Amis de Meadowbrook

le 6 mai, 2009

Les Amis de Meadowbrook  
514-484-8668  
[savemeadow@yahoo.ca](mailto:savemeadow@yahoo.ca)  
[www.lesamisdemeadowbrook.org](http://www.lesamisdemeadowbrook.org)

In May 2008, at the Mayor's Conference "Local Action for Biodiversity", (Bonn, Germany, 26-28 May, 2008, P.15), Montreal Mayor Gérald Tremblay said: "To secure world future, we need respect towards all kinds of living creatures." The Montreal based UN Secretariat of the Convention on Biological Diversity states: "Closing the gap and creating ecologically representative protected area systems..." is essential for our survival. (**CBD Technical Series 24: Closing The Gap; Creating ecologically representative protected area systems, A guide to conducting gap assessments of protected area systems for the Convention on Biological Diversity**, Nigel Dudley & Jeffrey Parish, UNEP, [UN Environment Programme], Convention on Biological Diversity, Secretariat of the Convention on Biological Diversity, 2006, P.9)

"Currently, many countries have protected areas focused primarily on remote areas or particular ecosystems like deserts, mountains, etc. ..., where there is little human or commercial [activity, sic.] – leaving other ecosystems such as high seas, lowland forests, freshwater or temperate grasslands under protected." (**Op. cit.**, P.9)

Conservation, renaturalization and restoration must be comprehensive and not only centred on the easy and low hanging fruit. Meadowbrook fits the bill for preservation. What is Meadowbrook?

Meadowbrook covers 57 hectares, (141 acres), and straddles two jurisdictions:

-- 31 hectares in the City of Cote Saint-Luc

-- 26 hectares in the Borough of Lachine. (Formerly Ville St. Pierre)

The site was originally used as farmland prior to being purchased by the Canadian Pacific Railway for recreational purposes for its employees (circa 1917). It was transformed into an 18 hole golf course in the 1930's and remains in use as a public golf course, although now leased to a private operator. Over the years, the land's name has changed from Canadian Pacific Recreation Club to Wentworth Golf Club to the present name of Meadowbrook. It is in a rail yard. It is surrounded on three sides by tracks and is adjacent to heavy industry and the constant noise of Highway 20. Now... the greater Southwest of Montreal -- where Meadowbrook is -- representing 800,000 residents, (Lachine, Lasalle, Verdun, Southwest Borough, NDG/CDN, City of Cote Saint Luc, Town of Montreal West, Town of Hampstead, etc.), has the least natural protected areas in Quebec. As the "2007-2008 Working Document Report On The Policy On The Protection And Enhancement Of Natural Habitats", (April 2009, P.6), so aptly says: "Using urban development expertise to strike a balance between natural and built up environments with a view to creating living areas favourable to citizen well being..." presents a major challenge. This balance does not exist in the Southwest and must be struck. It is a question of equity and fairness.

There is no designated or publicly accessible natural space between Mount Royal/Summit Park, Terra Cotta, (Pointe Claire), Angrignon and the Back River, (Rivière des Prairies). The St. Jacques Escarpment Eco-territory is currently a no man's land and is regularly used as a dumping ground. Should the CN Railway and Highway 20 be moved up to its base, the soundscape would be deafening. It is imperative to reassess the Quebec Ministry of Transport's, (MTQ's), plans for the Turcot and consider

the St. Jacques Escarpment as an important element in a greater whole which includes the integration of Meadowbrook as a natural space.

The 57 ha, (140 acre), Meadowbrook, located in Cote Saint Luc and Lachine serves several roles:

- 1) It is a buffer and filter as it is situated between an industrial zone, railway yards and highways and sensitive residential neighbourhoods. It cleanses the area.
- 2) It is a green island in a sea of heat islands. It regulates the effects of excessive heat which can have a negative effect on human health.
- 3) It can serve as a key part in a Green Right Of Way network in the Southwest integrating the St. Jacques Escarpment, the future Glen Campus of the McGill University Hospital, the Douglas Hospital grounds, etc.

The International Union for Conservation of Nature/The World Conservation Union management Category #4 aptly describes Meadowbrook. It hosts the last surface running remnant of the historic Little Saint Pierre River/St. Pierre River System which Samuel de Champlain noted in his log. The site still has the original topography of rolling hills and valleys. This is exceedingly rare. Meadowbrook also contains vestiges of wooded areas and acts as a floodplain/catchment for waters especially during Vernal Equinox. The vernal pools serve as a resting stop for migratory birds.

Meadowbrook is more biologically diverse than a typical golf course:

Rare species as the Western, (Netleaf), Hackberry, Shagbark Hickory are found there. Bur Oak, American Elm are also present. The Hawthorn, Canada Elder, Highbush Cranberry, Bur Oak and Shagbark Hickory suggest the possibility of past Amerindian settlements. Forest plants such as the Sensitive Fern, Marginal Shield Fern, Spinulose Wood Fern, and Ostrich Fern are also found. Spring flowers such as the Lilly of the Valley, May-Apple, (Wild Mandrake), and the rare Canada Anemone have been inventoried. (Canada Anemone is endangered, or extirpated in many parts of North America, though it is more common in the US Midwest.) ([www.ct-botanical-society.org/galleries/anemonecana.html](http://www.ct-botanical-society.org/galleries/anemonecana.html) - 6k - [plants.usda.gov/java/profile?symbol=ANCA8 - 90k](http://plants.usda.gov/java/profile?symbol=ANCA8 - 90k)) Milkweed provides habitat for Monarch Butterflies. Red Fox, Bullfrogs, Toads are also present. It is also a potential site for the Brown Snake. Last year a Deer was photographed on the premises.

- 4) The psychological benefits of greenspace should not be underestimated. According to a 2007 Royal Society study, (**The scaling of green space coverage in European cities**), (<http://www.pubmedcentral.nih.gov/articlerender.fcgi?artid=2390667>), an increase in biodiversity enhances human health. Cities are urged to scale development in accordance with greenspace coverage.

Humans are concentrated in cities ironically "...giving rise to concerns of isolation," and alienation and separation from nature. (See, Royal Study.)

Urban wide open tracts of "... public greenspaces form the arena of many people's daily contact with nature and such contact has measurable physical and psychological benefits." (**Op. cit.**) The study suggests that individuals perceive the species richness of a site and that the more biologically complex and diverse a site is, the better is the state of human health.

Allow me to sum up...

The Turcot Interchange reconstruction provides an ideal opportunity for the MTQ, (ministère des Transports), to exchange land with Groupe Pacific, the owner and developer of Meadowbrook, and to conserve, enhance and integrate the site with a more extensive St. Jacques Escarpment. In 2004, the OCPM, (l'Office de consultation publique de Montréal), had recommended Meadowbrook and the Little Saint Pierre River be declared an eco-territory. This is an essential first step for the formation of a committee composed of all interested parties to set out the terms of negotiation. The owner will benefit with a developable tract of land. Turcot, a brownfield, would be revived. One Planet Living and L'OEUF, (L'Office de l'eclectisme urbain et fonctionnel), would get the opportunity to showcase a premier green and Transit Oriented Developed Community featuring a Tram-Train following the former Montreal & Lachine Railway alignment to Old Lachine and beyond. The Southwest would gain and avail itself of a reforested Meadowbrook, a revitalized St. Jacques Escarpment and an additional greenspace, (50% of the developable land), in the new Turcot development.

Thank you.

A Shtern  
Les Amis de Meadowbrook